

Auteur : Exposition universelle. 1900. Paris

Titre : Musée rétrospectif de la classe 74. Chauffage et ventilation, à l'exposition universelle internationale de 1900, à Paris. Rapport du comité d'installation

Mots-clés : Exposition internationale (1900 ; Paris) ; Chauffage -- Appareils et matériel ; Ventilation

Description : 1 vol. (51 p.-[4 pl.]) : ill. ; 29 cm

Adresse : [Saint-Cloud] : [Imprimerie Belin frères], [1900]

Cote de l'exemplaire : CNAM-BIB 8 Xae 533

URL permanente : <http://cnum.cnam.fr/redir?8XAE533>



La reproduction de tout ou partie des documents pour un usage personnel ou d'enseignement est autorisée, à condition que la mention complète de la source (*Conservatoire national des arts et métiers, Conservatoire numérique http://cnum.cnam.fr*) soit indiquée clairement. Toutes les utilisations à d'autres fins, notamment commerciales, sont soumises à autorisation, et/ou au règlement d'un droit de reproduction.

You may make digital or hard copies of this document for personal or classroom use, as long as the copies indicate *Conservatoire national des arts et métiers, Conservatoire numérique http://cnum.cnam.fr*. You may assemble and distribute links that point to other CNUM documents. Please do not republish these PDFs, or post them on other servers, or redistribute them to lists, without first getting explicit permission from CNUM.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

MUSÉE RÉTROSPECTIF

DE LA CLASSE 74

CHAUFFAGE et VENTILATION

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

8^e Xae 533

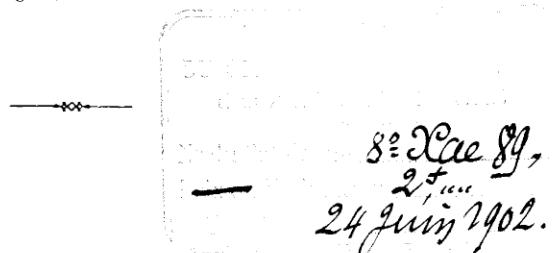
MUSÉE RÉTROSPECTIF

DE LA CLASSE 74

CHAUFFAGE ET VENTILATION

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE

DE 1900, A PARIS



RAPPORT

DU

COMITÉ D'INSTALLATION

Exposition universelle internationale de 1900

SECTION FRANÇAISE

Commissaire général de l'Exposition :

M. Alfred PICARD

Directeur général adjoint de l'Exploitation, chargé de la Section française :

M. Stéphane DERVILLÉ

Délégué au service général de la Section française :

M. Albert BLONDEL

Délégué au service spécial des Musées centennaux :

M. François CARNOT

Architecte des Musées centennaux :

M. Jacques HERMANT

COMITÉ D'INSTALLATION DE LA CLASSE 74

Bureau.

Président : M. GROUVELLE (Jules), ✽, ingénieur des arts et manufactures, appareils de chauffage, séchage, ventilation [Maison Grouvelle et Arquembourg].

Vice-Président : M. PIET (Jules), ✽, ingénieur des Arts et Manufactures, buanderies, bains, chauffage des habitations, vice-président de la Chambre syndicale des fabricants d'appareils et articles de chauffage et de tôleerie.

Rapporteur-Trésorier : M. d'ANTHONAY (Léon), ✽, ingénieur des Arts et Manufactures, expert près le Tribunal civil. Anciennement constructeur de ventilateurs et d'appareils de chauffage.

Secrétaire : M. ARNOULD (Pierre), ingénieur des Arts et Manufactures, ingénieur-chef de la division des combustibles à la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

Membres.

MM. BERNIER (Victor), portes de foyers, châssis, grilles, cendriers.

BERTRAND (Emile), ✽, architecte du Gouvernement, diplômé, chauffage et ventilation.

BOURETTE (Eugène), thermomètres.

GARNIER (Hubert), ✽, ingénieur des Arts et Manufactures, appareils de canalisation d'eau, gaz, vapeur, électricité [Maison Mathelin et Garnier], membre de la Chambre de commerce de Paris.

GODILLOT ALEXIS (Georges), ✽, ingénieur des Arts et Manufactures, appareils de chauffage.

LÉVY (Auguste), ✽, ingénieur civil des mines, ingénieur chef du service des travaux mécaniques à la Compagnie parisienne du gaz.

MAUGIN (Victor), appareils de chauffage.

NICOBIA (Eugène), appareils de chauffage, président de la Chambre syndicale du chauffage.

ODELIN (Joseph), appareils de chauffage.

POMMIER (Emile), appareils de chauffage et de ventilation [ancienne Maison Anceau; Pommier et Delaporte, successeurs].

COMMISSION DU MUSÉE RÉTROSPECTIF

MM. D'ANTHONAY (Léon), *rappiteur*.

BERTRAND (Emile).

GODILLOT-ALEXIS (Georges).

PUGEY (Henri), architecte.



Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

INTRODUCTION

Le Musée centennal, ou plus exactement l'Exposition rétrospective de la Classe 74 (Chauffage et Ventilation), occupait à l'Exposition universelle de 1900, dans le Palais des Armées de terre et de mer, un vaste rectangle au premier étage, à la suite de l'Exposition d'Hygiène.

Cette exposition présentait un groupement intéressant d'appareils et d'objets divers relatifs au chauffage; quelques documents malheureusement trop rares sur les questions de fumivorité au dix-huitième et au commencement du dix-neuvième siècle; quelques ouvrages sur la façon dont étaient exploitées autrefois les mines de houille; enfin quelques planches fort curieuses de l'Encyclopédie.

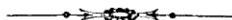
L'organisation d'une semblable exposition n'était point chose facile; cependant, grâce au concours empressé qu'ont trouvé auprès des collectionneurs les organisateurs de notre Musée rétrospectif, le Comité a pu réunir un ensemble d'objets vraiment curieux qui ne devait pas manquer d'attirer l'attention des visiteurs.

Qu'il nous soit permis, avant de commencer l'étude et la description des différentes pièces qui figuraient dans notre Musée, dont nous allons essayer de fixer le souvenir dans cet exposé sommaire, et que, dans bien des cas, l'absence de tout document, de toute indication précise, rendra nécessairement imparfait, qu'il nous soit permis, au nom du Comité de la Classe 74, de remercier les vingt-deux prêteurs qui n'ont pas hésité à se dessaisir, pour nous les confier pendant toute la durée de l'Exposition, des pièces les plus belles et les plus rares de leurs collections.

Nous passerons successivement en revue, dans ce rapport, les pièces capitales de notre musée, et nous diviserons notre travail en trois chapitres :

- 1^o Etude de documents relatifs au chauffage à air libre, à eau et à vapeur.
- 2^o Description des appareils exposés.
- 3^o Instruments et objets accessoires du chauffage.

L'étude des documents qui fera l'objet du premier chapitre nous obligera à dire quelques mots sur la façon dont le chauffage était compris autrefois. Enfin, nous avons cru intéressant de faire précéder la description des objets et appareils rentrant dans les deux derniers chapitres, de quelques renseignements d'ordre général qui, nous l'espérons, donneront à ce travail plus d'intérêt.



I

Documents relatifs au chauffage à air libre à eau et à vapeur.

Les Romains songèrent les premiers à installer dans leurs demeures un mode de chauffage connu sous le nom d' « *hypocaustum* », qui consistait à isoler l'air de la salle au moyen d'un nombre variable de piliers ; une petite porte, s'ouvrant en

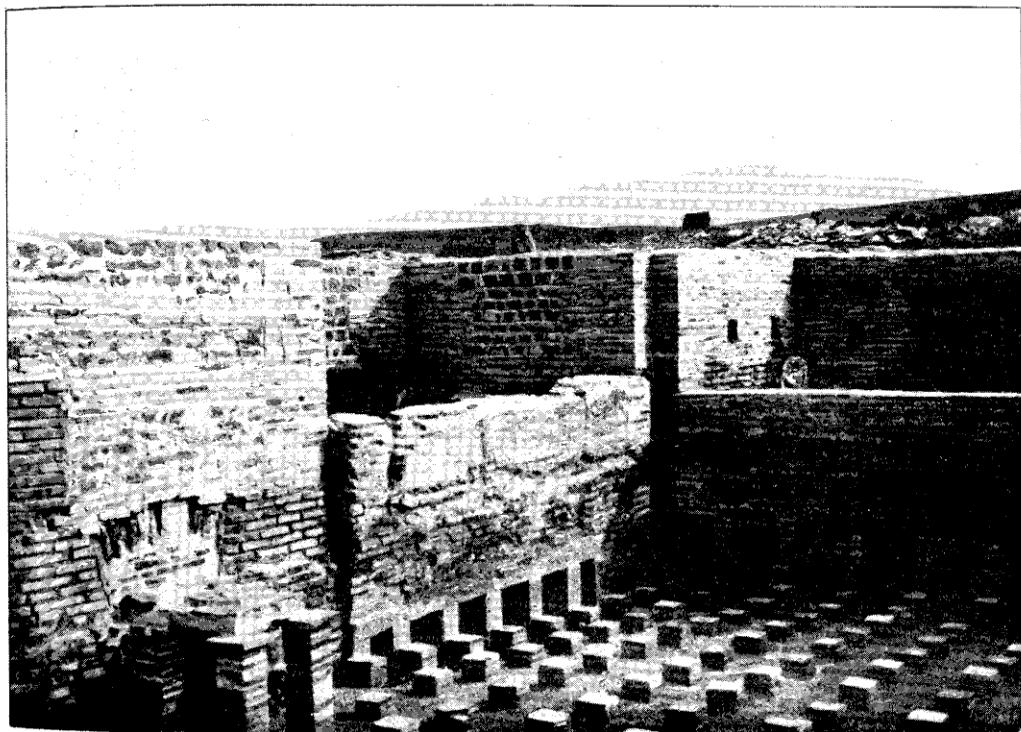


Fig. 1. — Construction d'un calorifère de l'époque romaine.

dehors, permettait l'introduction du bois dans l'espace ainsi ménagé ; la flamme circulait entre les piliers, échauffant le sol généralement dallé, et des conduits en terre cuite, construits dans les murs, conduisaient la fumée au dehors.

La photographie que nous reproduisons ici a été prise par M. d'Anthonay à

Timgad, en Algérie : elle représente fidèlement la construction d'un calorifère de l'époque romaine.

C'était la première et la plus simple application du chauffage par rayonnement indirect.

Ce procédé était encore employé au moyen âge ; toutefois un perfectionnement devait y être apporté : une large voûte, en forme de hotte renversée, surmontait le foyer : elle se terminait par un tuyau destiné à conduire au dehors les produits de la combustion. Telle est l'origine des cheminées monumentales que nous retrouvons dans les châteaux féodaux construits à partir du douzième siècle, époque pendant laquelle ces perfectionnements furent introduits.

Mais les dimensions exagérées que l'on donnait alors aux cheminées étaient une cause de déperdition de la chaleur dégagée par le combustible. Elles étaient trop profondes pour permettre à la flamme de rayonner utilement, et la largeur de la hotte et du tuyau qui la terminait était telle qu'elle provoquait un courant d'air froid extérieur qui, en même temps qu'il refroidissait la salle, y laissait rentrer la fumée.

Le premier, Alberti de Florence, en 1483, songea à améliorer le tirage. Il surmonta les tuyaux de cheminée d'une sorte de calotte mobile sur un axe, et orientée au moyen d'une girouette, destinée à diriger la fumée du côté opposé au vent.

Un peu plus tard, vers 1540, Serlio cherchait à accroître le rayonnement du foyer en réduisant les dimensions de l'âtre et de la hotte.

Malgré ces perfectionnements, la cheminée simple, qui ne chauffait que par rayonnement, restait un appareil très imparfait ; depuis longtemps, on recherchait une meilleure utilisation de la chaleur au moyen d'appareils chauffant à la fois par rayonnement et par contact. C'est en Angleterre que furent construits les premiers appareils de ce genre, où le remplacement du bois par la houille avait tout naturellement conduit à changer les dispositions intérieures et les formes des foyers.

Nous voulumes aussi, au commencement du dix-septième siècle, utiliser ce nouveau combustible. Les premières tentatives ne furent pas couronnées de succès. « La fumée que donnent nos feux, écrivait un auteur de cette époque, offense l'odorat d'un étranger qui arrive ; il s'en prend à la houille seule. »

En 1759, M. de Vannièvre publiait sur les cheminées des appartements un ouvrage fort intéressant dont un exemplaire figurait à notre exposition. Il regrettait le peu d'attention que les architectes apportaient à améliorer le tirage : « Il est bien étonnant, écrivait-il, que l'architecture, qui étale avec tant de grâce et de magnificence les richesses de son art dans les divers édifices qu'elle nous donne, ait entièrement négligé l'intérieur de nos cheminées. On n'y trouve aucun art, et cependant c'est la partie de la maison qui en demande le plus. »

« Les dehors en sont beaux, réguliers et riants ; tout y brille ; les ornements y

» sont prodigues ; mais ce marbre précieux et si bien façonné, ces belles proportions, ces agréables contours, ces bras, ces chenets faits avec tant d'art, ces glaces, tout cela contribue-t-il à faire passer plus de chaleur dans l'appartement, » à empêcher la fumée ? »

Le même auteur nous dit que, sur trente voies de bois brûlées dans une cheminée, il y en avait au moins vingt-sept consumées en pure perte. — C'est, dit-il, ce qui a donné lieu à la naissance du poêle « qui offre un moyen facile de mettre toute la chaleur à profit, puisqu'il ne s'agit que d'allonger et de faire serpenter le tuyau qui répand la chaleur ».

Mais tout cela est loin de la perfection, aussi Péclet disait-il ironiquement qu'avec ce mode de chauffage « la place la plus chaude d'une habitation était sur les toits ».

Un autre ouvrage intéressant, de M. Catti, qui vivait sous Louis-Philippe, et qu'a bien voulu nous confier un de ses descendants, nous apprend que l'on ignorait encore à cette époque les lois les plus élémentaires de la chaleur. « Les travaux de fumisterie, nous dit-il, ne sont guère assujettis à des règles certaines, et leur perfection dépend beaucoup plus de l'habileté et de l'esprit d'observation que de règles fixes.

» Effectivement, jusqu'à présent, aucune théorie n'a pu fixer d'une manière certaine les règles de physique sur la pesanteur de l'air et la combinaison des gaz qui le composent avec le carbone qui se dégage des combustibles.

» En thèse générale, ajoute l'auteur, il faut que les coffres de cheminées soient élevés au-dessus des faîtages d'au moins un mètre, et que la distance entre les orifices des coffres soit assez grande pour que l'air d'une des cheminées n'attire pas la fumée de l'autre. »

Ce n'est donc que du commencement du dix-neuvième siècle que datent les véritables perfectionnements dans l'art du chauffage.

On commence, en effet, à cette époque, à abandonner les anciens errements ; on constate des améliorations, véritablement dignes de ce nom, dans le tirage des cheminées, et l'on voit apparaître des formes plus rationnelles au point de vue de l'effet utile du combustible employé. Grâce aux travaux de Trégold, de Darcet, de Péclet, les principes du chauffage commencent à former un ensemble, un corps de doctrine scientifique ; Lhomont et surtout Rumford, ce philanthrope qui consacra toute sa vie au soulagement des misères humaines et songeait avant toutes choses à améliorer les conditions de l'existence, mettent en pratique les théories nouvelles ; ils réduisent les foyers, retrécissent les tuyaux de fumée et adaptent enfin aux cheminées un tablier à coulisse permettant d'en régler le tirage.

Avant de terminer ce premier chapitre, nous mentionnerons tout spécialement le très rare Album, prêté par M. Hugo de Bethmann, du sieur Ollivier, rue de la Roquette, qui contient dix-huit belles planches en couleur, gravées par Faraval,

d'après Bosse. Ollivier est surtout connu comme fabricant de poèles en faïence. On lui doit un album intitulé : « Collection de dessins de poèles de forme antique » et moderne de l'invention du sieur Ollivier, Faubourg Saint-Antoine. » Cet album dont le seul autre exemplaire connu est aujourd'hui à la bibliothèque du « Soan Museum », à Londres, contient des dessins peu intéressants. Ollivier, qui, pendant la Révolution, avait donné à sa manufacture le titre de « Fabrique générale des Faïences de la République », a également produit des pots de pharmacie assez finement décorés au feu de moulle.

L'introduction en est intéressante :

« L'art d'orner les appartements en les échauffant, nous dit-on, et de faire une décoration d'un meuble utile, demande une connaissance approfondie de l'architecture.

» A l'extérieur, les poèles du sieur Ollivier sont sans joints apparents, et » exempts de gerces, comme tous ceux qui existent. Il exécute sur leurs émaux » toutes sortes de sujets d'histoire, camées ou figures détachées, ou en relief, colorées avec les teintes les plus vives tirées des minéraux et fixées au feu, ce qui les rend semblables à la belle porcelaine et résistables à toutes les intempéries des saisons. »

Le même collectionneur avait déjà mis à notre disposition un volume sur un

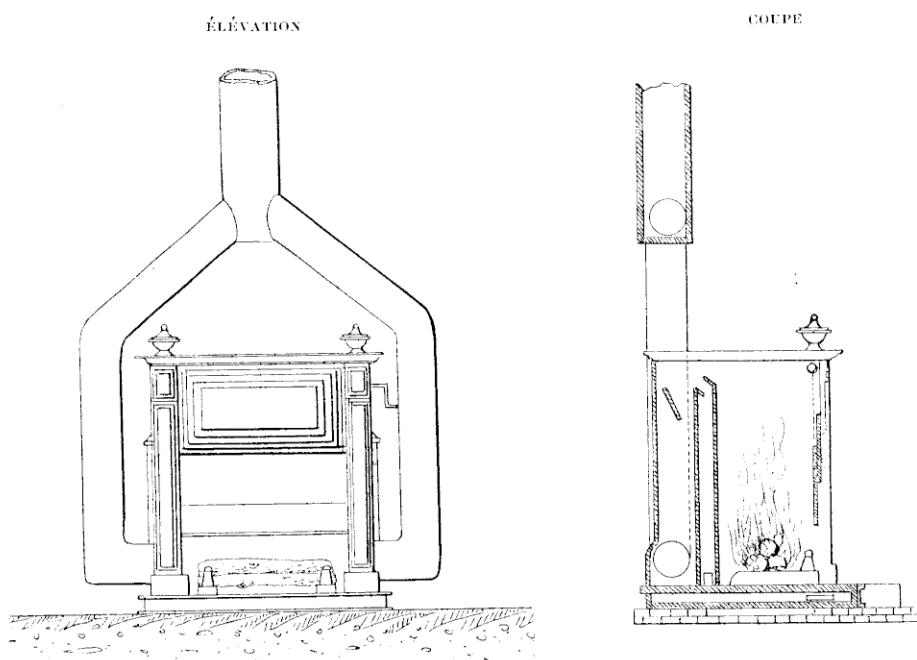


Fig. 2. — Cheminée à la Désarnod.

système de chauffage dit « Epargne Bois » et datant du dix-huitième siècle.

M. Rousseau avait bien voulu nous prêter quelques documents graphiques ; des circulaires et prospectus de la célèbre maison Désarnod et Curaudau, datant de l'Empire. —

M. Pierre Arnould nous avait confié le curieux volume de Désarnod, dont les appareils (*fig. 2 et 3*) permettaient de réaliser sur les anciens une économie de plus de 50 p. 100 : LES FOYERS ÉCONOMIQUES ET SALUBRES. Paris et Lyon, 1789. — MM. Pommier et Delaporte, possesseurs d'intéressants documents de la maison René Duvoir, d'Hamelincourt, prédecesseur de la maison Pommier et Delaporte (xix^e siècle), nous en avaient consenti le prêt. Enfin des planches curieuses de l'Encyclopédie : Potier de terre, Cheminée datant du dix-huitième siècle et un volume imprimé en 1768, L'ART D'EXPLOITER LES MINES DE CHARBON DE TERRE, propriété de la Société des Combustibles et de M. Alexis Godillot, complétaient cette intéressante collection de documents.

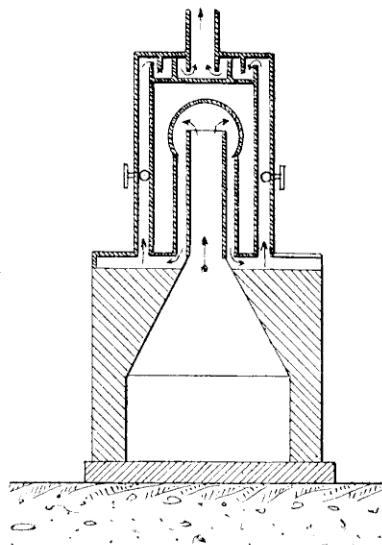


Fig. 3. — Cheminée de Curaudau.

II

Description des Appareils exposés.

Les appareils de chauffage proprement dits, qui feront l'objet de la deuxième partie de ce Rapport, sont les braseros, les poèles en fonte ou en faïence; les bassinoires si répandues aux siècles derniers et les chaufferettes. Nous avons pu réunir dans notre Musée un certain nombre de ces appareils, tous du plus haut intérêt et remarquables par leur forme et leur ornementation bien plus que par le dispositif des foyers, qui ne présentaient pas de combinaisons particulières, car, aux époques anciennes, la grille et le corps du foyer étaient fort simples et établis d'après un type uniforme.

Le brasero était une sorte de récipient en tôle ou en fer forgé, à jour, dans lequel on plaçait de la braise allumée; les inventaires, qui nous apprennent sur la vie d'autrefois des choses si intéressantes, et les peintures, plus significatives

encore, nous montrent dans les appartements les plus riches, comme aussi dans les plus modestes, ce meuble que les Espagnols ont appelé *brasero* et les Italiens *braciere*. La France l'adopta surtout pendant le dix-septième siècle et les artistes le façonnèrent sous toutes ses formes.

Le brasero était presque toujours monté sur quatre pieds à roulettes. On remplissait le récipient de braise, en dehors de l'appartement, et, lorsque celle-ci était incandescente et avait ainsi perdu la plus grande partie de ses gaz dangereux, on roulait le réchaud au milieu de la pièce que l'on voulait chauffer.

Le brasero, nous apprend Furetière, « est un vaisseau large et plat où l'on met de la braise pour échauffer une chambre. Chez les grands, il y a d'amples brasiers d'argent ».

Dès le onzième siècle, dans les abbayes, on avait d'immenses braseros en fer forgé, dont le fond et les côtés formaient un véritable grillage : au-dessous de cette caisse à jour était disposée une plaque de tôle destinée à recevoir les cendres chaudes : cette plaque était montée sur quatre roues. Un petit timon permettait de traîner ce brasier à travers les dortoirs avant l'arrivée des moines et répandait un peu de chaleur dans ces vastes salles.

Il y en avait aussi dans les bibliothèques et dans les sacristies ; ils étaient destinés, nous dit Viollet-le-Duc, « à permettre aux prêtres de se chauffer les doigts » avant d'aller à l'autel, ou lorsqu'ils en revenaient ».

A cette époque, la plupart des églises de la Bourgogne et du midi de la France étaient dépourvues de vitraux ; les fenêtres en étaient étroites et les ébrasements, coupés en biseau à l'extérieur comme à l'intérieur, ne permettaient pas au vent de s'engouffrer dans l'intérieur : mais l'air froid n'y pénétrait pas moins, et lorsque les moines venaient, en hiver, chanter les matines, et restaient immobiles dans leurs stalles depuis une heure du matin jusqu'à l'aube, ils devaient souffrir cruellement du froid. En sortant du chœur, ils se rendaient au « chauffoir », pièce attenant au cloître, et dans laquelle étaient placés plusieurs braseros remplis de braises incandescentes.

Dans les palais et les châteaux, avant le treizième siècle, époque à laquelle toutes les pièces importantes furent pourvues de cheminées, ces réchauds roulants étaient très répandus.

On en trouvait encore un curieux spécimen, il y a quelques années, dans l'une des salles de l'ancien archevêché de Narbonne, et, quoiqu'il fût en assez mauvais état, on pouvait encore se rendre compte de la façon dont il était construit. Ce meuble paraissait remonter au commencement du treizième siècle.

Le manuscrit d'Herrade de Landsberg, qui se trouve à la Bibliothèque de Strasbourg, contient une vignette représentant un réchaud pour se chauffer les mains : il est monté sur quatre pieds, mais sans roulettes.

Chacun sait que l'art de la serrurerie et de la ferronnerie a été poussé très

loin pendant les douzième et treizième siècles; aussi ces meubles étaient-ils généralement très beaux; quelquefois même les panneaux dont ils se composaient étaient en fonte de fer : on peut voir encore aujourd'hui un spécimen d'une de ces plaques dans l'église de Saint-Denis.

D'ailleurs, les sacristies des églises possédaient toutes des braseros pour fournir de la braise allumée aux thuriféraires. Ces braseros ou réchauds n'étaient souvent qu'un simple bassin muni de deux poignées garnies de bois et posé sur un trépied. On en trouve encore un dans la sacristie de l'église de Beauvais : il est carré et porté sur quatre pieds à roulettes; il est, en outre, surmonté d'un petit toit destiné à condenser la vapeur dégagée par la braise. La hauteur des pieds, qui n'est que de 40 centimètres, indique qu'il n'était pas fait pour se chauffer les mains, mais pour mettre la braise au niveau de la capsule de l'encensoir. Ce réchaud, très finement forgé, date du quinzième siècle : il en existe une reproduction très fidèle dans le *Bulletin du Comité des Arts de France*, années 1853-1854. Villon, dans une de ses ballades « Le Centredit de Franc Gontier », nous signale la présence de ces réchauds chez les moines, ces grands ennemis du confort :

« Sur mol duvet assis, un gras chanoine
» Lez un brasier en chambre bien nattée... »

Nous avons parlé surtout des brasiers destinés au culte; mais ce ne sont pas les seuls que nous trouvions aux siècles derniers; nous avons dit précédemment que les palais et les châteaux en étaient tous pourvus. Les Comptes de l'Hôtel du roi Louis XI sont à consulter sur ce point.

Toutefois, au seizième siècle, ce meuble semble avoir été médiocrement en honneur, par suite des nombreuses asphyxies qu'il motiva. Nous sommes, au reste, très exactement renseignés sur ce point par le « Journal de Pierre de l'Estoile » et « La Muse historique » de Loret. Mais cette défaveur ne devait pas être de longue durée, et le brasier, fort à la mode en Espagne, se répandit de nouveau chez nous avec la régence d'Anne d'Autriche et surtout avec l'arrivée en France de Marie-Thérèse.

Bussy-Rabutin nous dit, en effet, que, lorsque vers 1569 « le comte d'Olonne organisa une loterie, le prince de Marsillac gagna un brasier d'argent ». Brienne nous parle avec admiration de ceux que possédait le cardinal de Mazarin. L'inventaire dressé en 1763, après la mort de Molière, nous montre, dans la chambre où travaillait le poète, un brasier de fer-blanc « qui, avec un autre objet de ménage, est prisé cinq livres ».

On sait aussi l'histoire fameuse de Philippe III, qui, nous apprend Saint-Simon (*Journal de Dangeau*), « mourut d'un brasier qui était dans sa chambre et que ni lui ni personne ne put faire ôter par l'absence du sommelier de corps qui étoit à la ville ». M^{me} de Sévigné, d'autre part, écrivant à sa fille pour lui faire le

récit d'une fête donnée par M^{me} de Louvois, lui disait : « Magnificence ; illumination ; toute la France, habits rebattus et rebrochés d'or, piergeries, brasiers de feu et de fleurs... »

Les inventaires des meubles de la Couronne, dressés sous le Grand Roi mentionnent huit braseros, tous en argent massif; presque tous sont ciselés à « gros godrons » et à anses sur le côté. Plusieurs sont décorés de fleurs et de feuillages; d'autres sont aux armes du roi et de la reine. Cinq sont qualifiés de « braziers d'Espagne », ce qui indique leur origine. Pour montrer en quel honneur on les tenait alors, il suffit de se rappeler que Louis XIV, en 1676, en envoyait un « à douze branches » et en argent ciselé à la reine de Pologne. Malgré cela, quelques années plus tard, en 1689, le même monarque, par son édit somptuaire de novembre, précédé d'ailleurs des déclarations d'avril 1672 et de février 1687, « faisait défense à tous orfèvres et ouvriers de fabriquer, exposer et vendre des brasiers d'argent ».

Ce coup porté au brasier semble lui avoir été funeste. Les grands seigneurs, ne pouvant plus en faire un ornement coûteux, l'abandonnèrent rapidement, et comme, d'autre part, le chauffage se perfectionnait chaque jour de plus en plus, il n'avait plus sa raison d'être dans les demeures plus modestes. Aussi, à partir du dix-huitième siècle, ne le rencontre-t-on plus que dans les églises, dans lesquelles nous avons expliqué sa raison d'être, et dans quelques localités du midi de la France, où il conserva pendant longtemps encore son prestige et son nom provençal de « Braziero ». La seule mention qu'en fassent nos auteurs pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle appartient à *la Mère coupable*, de Beaumarais, dans laquelle la comtesse demande à Suzanne son brasero pour détruire une correspondance compromettante : et encore, est-il bon d'ajouter que la plupart des personnages de la pièce sont originaires d'Espagne.

Les braseros qui figuraient dans notre Musée centennal étaient tous en cuivre repoussé et ciselé. M. Guérin avait bien voulu nous en confier six, datant des seizeième et dix-septième siècles, et de fabrication italienne. Deux d'entre eux, aux armes de la famille d'Este et des Sforza de Milan, sont dus à un ouvrier célèbre, Otharius Rubeüs; ils sont signés et portent même la devise de l'auteur « *Spes mea in Deo est* ».

Ces braseros sont tous deux munis de couvercles en forme de dôme et à anses; ils reposent l'un sur trois, l'autre sur quatre pieds, représentant des pattes d'animaux, le bassin est à godrons simples.

Quatre braseros appartenant à M. Alexis Godillet, et un autre, propriété de M. Boudillet, complétaient notre collection. Les quatre premiers sont de fabrication plus récente et paraissent remonter aux premières années du dix-huitième siècle; ils sont également en cuivre repoussé. Celui de M. Boudillet, en forme de cloche, date du seizième siècle. Le métal repoussé en est très finement gravé.

Nous mentionnerons aussi quatre réchauds, sortes de petits braseros que l'on plaçait sur la table ou tout au moins dans la salle à manger pour cuire ou réchauffer les mets refroidis. Les réchauds sont dans notre pays d'un usage fort ancien. On les nommait chauffoirs ou chauffouers. Parmi l'argenterie réclamée par la Couronne aux héritiers de Louis I^r d'Anjou (1383), on remarque : « Une chauffoère d'argent blanc, à trois piez, aux armes de Mgr le Dauphin sur le couvesele, pesant cinq mars et demi ». Aux siècles suivants, ces meubles prirent le nom de chaufferettes. Ces réchauds sont décrits par Richelet. « Le bon réchaud, écrivait-il, est fait de fer de cuirasse, et composé d'un corps, de trois piez, d'une grille, d'un fond et d'un manche. » Dans ces récipients, on plaçait des charbons ardents qui, outre le grand inconvénient d'entêter les convives, faisaient encore courir de grands dangers aux plats que l'on plaçait dessus pour chauffer les aliments (*fig. 4*).



Fig. 4. — Réchaud en bronze ajouré, dix-septième siècle (musée de Cluny).

Les trois réchauds que nous avons vus au Musée centennal du chauffage sont construits d'après la formule primitive des chaufferettes ou chauffoirs du moyen âge. Ils sont donc antérieurs au dix-septième siècle, époque à laquelle on commença à s'écartier de ce modèle suranné. Tous trois sont en cuivre repoussé et ajouré. Un seul est muni de la poignée que Richelet estimait indispensable. Ils sont tous quatre d'un travail très soigné ; l'un d'entre eux est muni de quatre supports destinés à empêcher le contact des plats avec la braise, et à éviter ainsi l'inconvénient que nous signalions plus haut.

Les réchauds nous amènent tout naturellement à parler ici des chaufferettes. Le mot *chaufferette* ou *chauffette*, que nous rencontrons assez fréquemment au quatorzième siècle, servait à désigner des ustensiles destinés à un même usage, celui de chauffer les mains ou les pieds. Les premières étaient des boules de métal dans lesquelles on mettait de l'eau chaude ; les secondes étaient des brasiers de petite dimension, sortes de petits réchauds dans lesquels on voyait brûler le charbon. La chaufferette, que l'on rencontrait souvent dans la cuisine, servait à la fois à réchauffer les plats et à se chauffer les pieds. Celles-ci se sont conservées jusqu'à nous : on les appelle encore des gueux. Mais, comme ces gueux présentaient un danger constant et mettaient souvent le feu aux jupons des

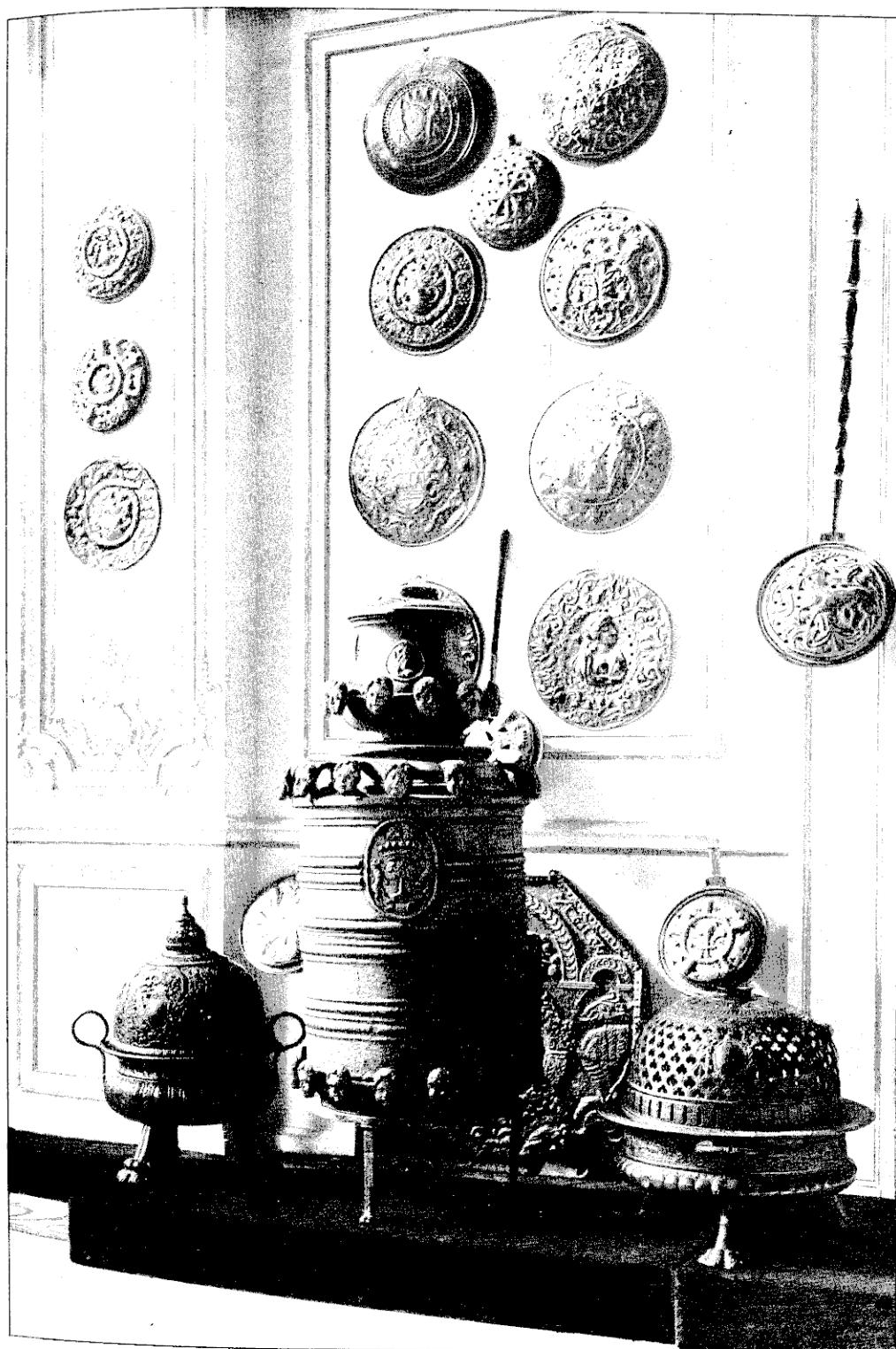
femmes qui s'en servaient, on eut l'idée de les munir d'un couvercle; c'est ainsi que prit naissance le chauffe-pieds encore en usage de nos jours. M. Alexis Godillot, dont nous avons déjà cité les quatre braseros, nous avait prêté deux de ces chaufferettes, du commencement du dix-huitième siècle, en cuivre repoussé et ajouré, qui sont remarquables à la fois par l'originalité de leur forme et la finesse du travail d'exécution.

Avant de parler des poèles proprement dits, nous mentionnerons tout spécialement deux petits poèles à braise, de l'époque Louis XV, l'un en émail blanc, l'autre veiné vert, qui nous avaient été prêtés par M. Auzat et par M. Leibnitz, et qui rentrent plutôt dans la catégorie des brasiers ou braseros que des poèles proprement dits (planche IV, page 30).

Toutefois, ces deux appareils n'étaient pas seulement destinés à chauffer; ils étaient principalement employés comme brûle-parfums; l'un d'eux, en effet, celui qu'avait bien voulu nous confier M. Auzat, et qui a appartenu à M^{me} de Pompadour, est encore muni de sa cassolette. Jusqu'à une époque très récente, la cassolette a conservé ce caractère de brasero. C'est ainsi que Sobry écrivait au siècle dernier, dans son *Architecture*: « Les casseroles sont des vases de métal élevés d'une coudée et quelquefois à hauteur d'appui, sur pieds richement sculptés. On y met des brasiers pour entretenir la chaleur dans les salons et les galeries, et on y brûle quelquefois des parfums. »

Grâce à ces casseroles, nous dit une réclame du temps, « on réduit très agréablement et très utilement en vapeur les eaux d'ange, de roses, de cordoues, de fleurs d'oranger et d'amaranthe, pour parfumer et désinfecter les chambres sans fumée et à très peu de frais ». Les casseroles, à l'origine, étaient de véritables bijoux, en métal précieux; mais, par une tendance facile à comprendre, on finit par donner le nom de cassolette à des vases et même à des petits poèles à braise semblables à ceux que nous venons de mentionner; la manufacture de Sèvres en a fait de fort belles; enfin, puisque nous avons été amenés à parler des casseroles, nous en mentionnerons deux, en quelque sorte historiques, puisqu'elles faisaient partie de la collection de Marie-Antoinette (1789). La première était en agate orientale, posée sur quatre petites consoles et portée sur un socle carré orné de plaques de jaspe et de camées; la seconde était en jaspe fleuri, montée sur un trépied et terminée par une corbeille ajourée.

Les poèles ne sont pas moins anciens que les braseros dont nous venons de parler. Si nous consultons Littré, l'origine du mot *poèle* est le « *pisalis* » ou « *pisellum* » des Romains, synonymes du bas latin *genecium*, signifiant *gynécée*, appartenant où travaillaient les femmes. « Comme ces lieux étaient chauffés, nous dit Littré, on prit l'habitude de donner au nom de ces ouvroirs le sens de chambre chauffée. » Sans vouloir nous prétendre plus érudits que Littré, nous trouvons cette genèse bien compliquée, et l'origine du mot *poèle* nous semble provenir



1

2

3

Planche L.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

tout simplement d'une adaptation spéciale de la poèle, chaudron de cuisine. Deux raisons nous permettent de faire cette supposition; tout d'abord, dès les premières années du quatorzième siècle, on se servait de ces chaudrons de fer ou de cuivre comme de braseros pour chauffer les appartements : un texte de Joinville l'atteste : « Si ne prit garde, dit-il en parlant d'une servante de la reine, et jeta sa touaille dont avait la teste entortillée au chef de la paille de fer ou soigne la Reyne ardoit. » Ensuite, les variations d'orthographe que l'on remarque dans l'histoire de la poèle se retrouvent dans celle du poèle, et nous pouvons en conclure que ces deux objets furent longtemps pris l'un pour l'autre.

Quoi qu'il en soit, ces appareils de chauffage étaient assez imparfaits au point de vue hygiénique ; aussi les textes anciens nous parlent-ils souvent de cas d'asphyxies provoquées par leur emploi. Le Journal de Pierre de L'Estoile, par exemple, nous informe que le mardi 9 février 1599 on trouva chez le maître de la Monnaie, le sieur de la Haye, « morts et étouffés par la fumée du charbon qu'ils avaient allumé le soir, deux pauvres garçons », et Tallemant, dans ses historiettes, écrivait, en parlant de M^{me} de Rambouillet : « Je lui ai vu un erysipèle pour un poèle de feu qu'on avait oublié par mégarde sous son lit. » Enfin, Barbier, dans son Journal, nous raconte que cinq domestiques de l'abbé Dromesnil furent victimes d'un de ces appareils. Deux moururent et les autres ne furent qu'à grand-peine rappelés à la vie.

Les premiers poèles véritablement dignes de ce nom semblent avoir été importés de l'étranger, et c'est vers l'année 1520 que les premiers, revêtus de terre vernissée, firent leur apparition en France. L'histoire nous apprend qu'en 1545 le roi François I^r fit construire un pavillon destiné à servir de demeure aux reines-mères. Ce pavillon, nous dit Piganiol de la Force dans sa « Description de Paris » (tome IX, p. 218), fut appelé « le Pavillon des Poèles », à cause des grands poèles que le roi fit mettre, à la mode d'Allemagne, pour l'échauffer. »

Au seizième siècle, cet appareil de chauffage n'est encore que fort peu répandu chez les particuliers ; cependant de Thou, dans ses Mémoires (année 1589), écrit : « Une hôtellerie qui était à quelque distance leur fut d'un grand secours ; les poèles servirent à sécher promptement leurs effets. » Nous citerons en outre quelques vers de Métra, « Correspondance secrète », qui peuvent trouver place dans cette étude ; ils sont spirituellement tournés et nous donnent une description intéressante des poèles que l'on construisait au dix-septième siècle.

La jeune et charmante Angélique
Avait fait l'acquisition
D'un grand poèle bien antique.
O Muse ! le lecteur comique
S'attend à la description,
Et du poèle et d'Angélique.

Mais j'aime mieux que tu nous traces
Le fidèle et plaisant croquis
De son poêle à quatre faces.
Eh bien, suis-moi, lecteur falot,
Vois d'abord Abraham à droite,
Qui mit son fils sur un fagot
Par une obéissance étroite ;
A gauche, étendu sur le dos,
Saint Laurent, que le feu concentre,
Semble crier à son bourreau
Qu'il a les reins cuits à propos,
Et qu'on le tourne sur le ventre.
Derrière, on aperçoit les cieux
D'où partent des torrents de feux
Sur les habitants de Sodome,
Qui, parmi la fumée, en dôme,
Rendent tous l'âme deux à deux.
Sur le devant, l'année expresse
Où ce poêle fut nouveau,
S'annonce par un *un* qui presse
Un *six* suivi de deux *zéros*.
Notez ceci, car il importe
De remarquer que mille six cent
En chiffres, à l'œil du passant
S'offraient au-dessus de la porte.

C'est surtout au dix-septième siècle que la fabrication des poêles prit une certaine importance. A cette époque, en effet, les personnages de marque les adoptèrent comme moyen de chauffage. Nous citerons, à l'appui de notre dire, une quittance publiée par les archives de l'Art français qui nous dit qu'en 1647 Antoine Cléricy, céramiste fameux, reçut une somme de 90 livres « pour parfait payement d'un poêle par lui fait et posé dans l'appartement du cardinal de Mazarin au Palais-Royal ». Par les Comptes des Bâtiments, nous savons qu'en 1665, Philippe Tessier fit placer deux poêles de faïence dans l'orangerie de Saint-Germain. Les mêmes documents mentionnent en outre « un poësle de fayence » fourni par le « Cabinet des parfums de Trianon »; ils nous apprennent enfin qu'un marchand de fer installa au château de Saint-Germain-en-Laye « trois grands poêles en fonte d'Allemagne, avec la garniture, et cinq toises de thuyaux de tolle à chacun ».

Ce n'est qu'un quart de siècle plus tard que les premiers poêles furent installés à Versailles; de Luynes nous apprend en ces termes cet événement mémorable : « On vient d'établir ici deux grands poêles, l'un dans le salon avant la chapelle, vis-à-vis la croisée du milieu, l'autre dans le salon d'Hercule, vis-à-vis la cheminée. On n'a point mis de chapiteau à celui-ci pour ne point cacher le beau tableau qui est sur cette cheminée. Depuis le commencement de cet hiver on a établi un troisième poêle; c'est dans la salle des Cent Suisses, au-dessous de la Comédie. »

D'ailleurs, à cette époque, on en rencontrait déjà beaucoup chez les particuliers, ainsi qu'en témoignent les Inventaires. Celui du maréchal d'Humières (1694) mentionne « dans la place, derrière le prie-Dieu de Madame, un poêle de fonte ». Il faut citer encore l'Inventaire de maître René Aubry, seigneur de Barneville (1713), où figurent « deux petits poësles à feu de fer de fonte, avec leurs tuyaux de taule et une pesle à cendre, prisez le tout ensemble seize livres » ; — la vente de l'hôtel de la Roche-sur-Yon (1730) qui comprend « un poêle de terre » ; celle de l'hôtel de Castries (22 mai 1780) avec « trois poèles de fonte d'environ dix pieds de haut » ; celle enfin du marquis de Ménars (place des Victoires, 17 septembre 1782), où il est question d'un « poêle d'escalier en cuivre, avec ses tuyaux qui vont jusqu'au haut de la maison, — et deux poèles de faïence en pyramide.

Ces quelques exemples pris au milieu de tant d'autres que nous pourrions citer nous montrent combien l'usage des poèles était répandu au siècle dernier. Nous savons en outre, par les *Mémoires* du duc de Luynes (tome X, p. 8), que M^{me} de Pompadour possédait un poêle dans sa petite maison de Fontainebleau, et que M. de Choiseul avait eu recours à ce genre de chauffage pendant l'exil qu'il dut subir.

Mais ce furent surtout les artistes, peintres et sculpteurs, qui l'adoptèrent. On en trouvait dans l'atelier de Bouchardon, chez François Haizé, peintre du roi (1766), dans la salle à manger de J.-B. Massé, également peintre du roi, chez le peintre Bachelier (1773). Enfin, détail fort curieux à noter, les avis de location signalait déjà nombre d'appartements munis de poèles (voir les annonces, affiches et avis divers de 1780).

Les artistes qui utilisèrent ces poèles songèrent à leur donner un aspect plus plaisant, des lignes plus harmonieuses; ils en firent en un mot des meubles plus coquets. Outre la terre cuite et la faïence, on employa dans leur confection toutes sortes de matières; on trouve en effet à cette époque des poèles en cuivre, en fonte, en fer de Suède martelé, en poterie. Quelques-uns constituaient des œuvres d'art fort compliquées. On peut citer entre autres, d'après les annonces, affiches et avis divers de septembre 1769, « un poêle représentant un rocher garni de mousse, surmonté d'un vase servant de fontaine et d'une cuvette qui reçoit les eaux pour les conduire dehors. Le vase est accompagné de deux palmiers, sur lesquels sont appuyés deux enfants présentant à laver ».

Les mêmes affiches du mois d'avril 1780 nous parlent « d'un beau poêle économique de cuivre rouge, au dedans duquel il y a 8 arcades et 12 cheminées qui rendent (*sic*) dans une colonne cannelée terminée par un globe de 10 pouces de diamètre ».

La décoration des poèles de cette époque est due en partie à deux fabricants célèbres : le premier, un nommé Charles, demeurant à la Communauté des prêtres Saint-Laurent, rue du Faubourg-Saint-Martin, façonnait surtout des ornements de

sculpture; l'autre, un sieur Hyrme, Allemand de naissance, qui, nous dit l'*Année littéraire*, 1761, tome III, page 283, exécutait les groupes les plus variés avec « une nouvelle composition de terre, qui prenait au feu toute la dureté de la pierre, et avec laquelle il faisait, sans coupe ni agrafe, des figures de toutes grandeurs et d'un seul morceau ».

Nous voyons, d'après les quelques citations qui précèdent, que ces poèles étaient de véritables objets d'art, aussi soignés au point de vue de la forme que de la décoration. Toutefois, malgré la vogue dont ils jouissaient, ils ne laissaient pas de présenter encore beaucoup d'inconvénients. D'ailleurs, ils avaient depuis longtemps trouvé des censeurs sévères. Montaigne, dans ses « Essais », reconnaît bien qu'ils procurent « une chaleur égale, constante et universelle », mais à côté de ces éloges nous trouvons dans le même ouvrage de violentes critiques qui visent principalement leur « chaleur éroupie et puis la senteur de cette matière rechauffée de quoi ils sont composés et qui entête la plupart de ceux qui n'y sont point expérimentés ».

Trois siècles plus tard, Mercier écrivait dans son « Tableau de Paris » (tome X, page 182) : « Quelle distance entre un poèle et une cheminée ! La vue d'un poèle éteint mon imagination, m'attriste et me rend mélancolique, j'aime mieux le froid le plus vif que cette chaleur fade et invisible. » Métra, que nous avons déjà cité, nous apprend en outre que ces poèles présentaient encore de réels dangers. « Un peintre, écrit-il dans sa « Correspondance secrète » à la date du 18 décembre 1780, fut trouvé mort dans sa chambre et sa femme fortement asphyxiée. » Plus tard, la « Gazette de santé » donnait à ses lecteurs, dans ses annonces, affiches et avis divers de janvier 1777, le conseil « de toujours avoir le soin de mettre de l'eau dans un vaisseau, sur la tablette des poèles, dès qu'on les allume ».

Ces plaintes fréquentes devaient nécessairement provoquer des recherches de la part des inventeurs, pour porter remède à ces graves inconvénients. Le conseil de la « Gazette de santé », dont nous venons de parler, fut l'origine des poèles à fontaines et à cuvettes qui marquent vraiment le début des poèles hygiéniques. Ils furent perfectionnés, puis remplacés peu de temps après par les poèles hydrauliques. Nous avons une description intéressante de ces derniers, qui furent inventés par le sieur Blondeau (voir « Journal général de France » du 1^{er} octobre 1779, tome VI, page 262).

« L'Académie royale des sciences vient de donner son approbation à l'invention nouvelle d'un « poèle hydraulique, économique et de santé », qui, par un bain-marie, combiné sagelement avec les matières combustibles, tempère la chaleur sèche du bois par la chaleur humide de l'eau bouillante; en sorte qu'il en résulte un air mollement imprégné de vapeurs douces, très salubres, et une grande épargne sur la dépense; la Faculté de Médecine a applaudi à cette découverte et,

par un décret qu'elle a rendu à ce sujet, annonce tous les avantages qui en résultent pour ceux que les poèles ordinaires incommodent. »

Ces nouveaux poèles constituaient déjà un réel progrès, mais on leur reprochait encore la sécheresse qu'ils répandaient autour d'eux. En outre, leur fumée était souvent incommodante. Masson eut alors l'idée de brûler cette fumée en la faisant repasser sous le foyer. Nous n'examinerons pas ici le procédé qu'il employa pour y parvenir, ne voulant pas sortir du cadre que nous nous sommes tracé au début de cette étude ; nous dirons seulement que, comme cela arrive malheureusement trop souvent en pareil cas, il ne jouit pas des bénéfices de sa découverte. En effet, l'illustre Franklin, ayant eu l'idée d'un appareil analogue à celui du sieur Masson, en fit une application. « L'Almanach sous verre », dix ans plus tard, parlait de cette heureuse innovation « aussi neuve qu'ingénieuse » et finalement, ces poèles, dits poèles fumivores, finirent par prendre le nom du célèbre Américain. C'est ainsi qu'en 1782, le « Journal général de France » du 8 octobre mentionne : « A vendre chez M^e Rendu, notaire, rue Saint-Honoré, un poèle à la Franklin. »

Bien que nous ne devions pas nous occuper ici des questions techniques, nous ne saurions terminer ce court historique des poèles sans ajouter qu'après les

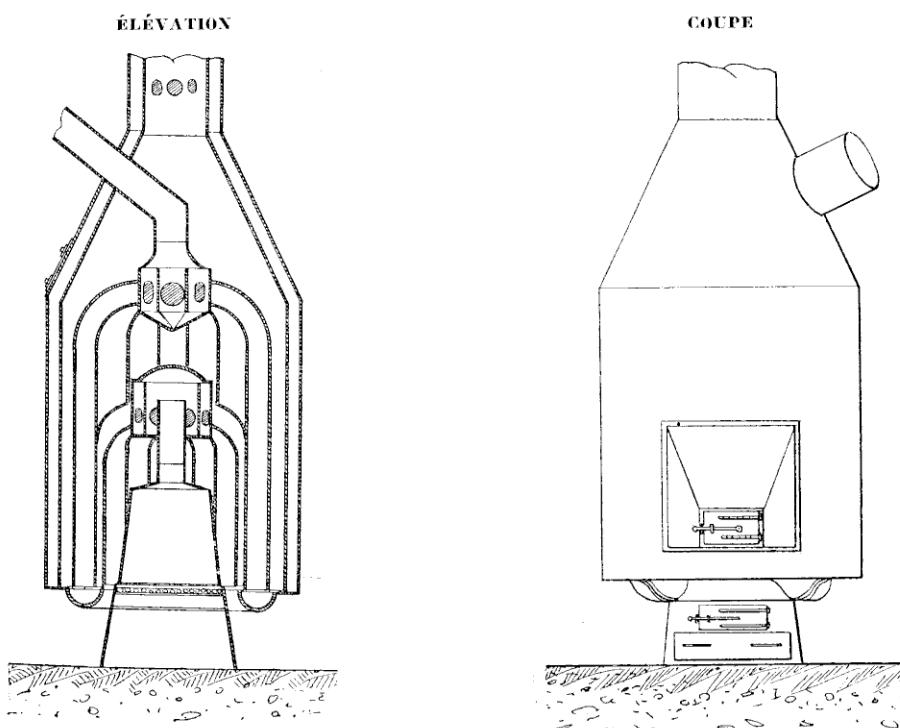


Fig. 5 et 6. — Calorifère à circulation extérieure de Désarnod.

améliorations sanitaires, la question qui préoccupa surtout les inventeurs fut l'intensité et le bon marché du chauffage. Nous citerons ici les noms de Désarnod,

de Gyot, établi rue de Fourcy, « qui parvenait par l'habile distribution des tuyaux intérieurs et extérieurs, à chauffer jusqu'à quatre ou cinq pièces soit de plain-pied, soit au-dessus les unes des autres. » Nous trouvons après lui le sieur Croissy, établi d'abord dans la rue Contrescarpe, puis, plus tard, dans la rue du Faubourg-Saint-Antoine, qui construisit des poèles économiques en cuivre; « la construction de ces poèles les rend singulièrement économiques par la multiplicité de tuyaux en brique et les repos de chaleur que l'on peut y pratiquer; ils sont susceptibles de telle forme que l'on juge à propos. Ils se vendent au poids et on vérifie la pesée avant de les garnir entièrement ». « Journal de Paris » du 2 décembre 1778. Ce même journal nous apprend que les premiers poèles du sieur Croissy furent installés au café de la Régence et au café de Foy. Un autre chaudronnier, le sieur Gareelon, se mit alors à construire des poèles analogues; il eut pour successeur Jouvet, dont les poèles sont recommandés par l'Académie qui en fait ce bel éloge : « Comme il devient de jour en jour plus nécessaire de ménager et d'économiser la consommation du bois, on ne peut assez recommander et encourager la construction de poèles propres à remplir un objet si utile, et on doit au sieur Jouvet la justice de dire qu'en employant dans les siens des principes déjà connus, il l'a fait en artiste habile et intelligent. »

Il faut citer enfin le poèle économique de Berard (*fig. 7*), les poèles mécaniques

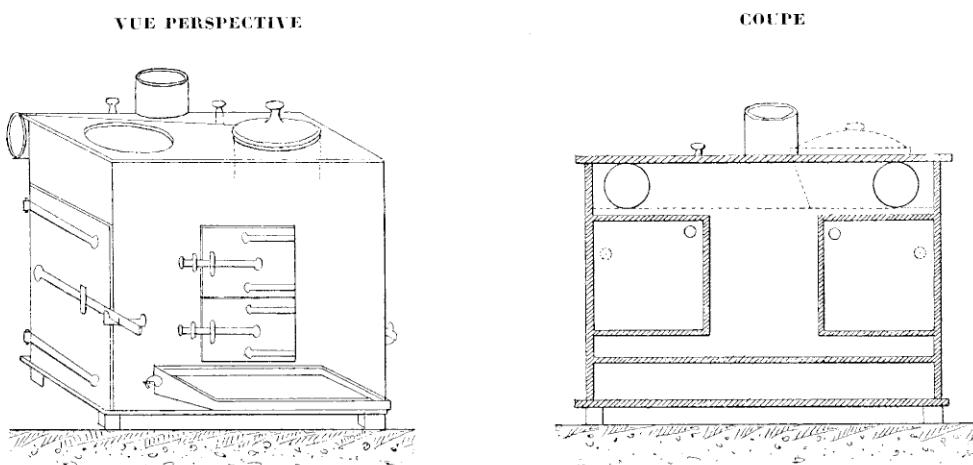


Fig. 7. — Poèle économique de M. J.-B. Berard.

et économiques que le sieur Coypel, poêlier des Fermes du Roi, demeurant rue Neuve-Saint-Roch, construisit quelques années plus tard, ainsi que ceux non moins célèbres de Thilorier qui sont de véritables poèles à combustion lente (*fig. 8 et 9, page 25*).

Quant aux appareils de chauffage à eau et à vapeur, ils existaient déjà à la fin du siècle dernier. Les figures 10 et 11, pages 25 et 26, nous indiquent les dispositi-

tions alors adoptées. Les joints étaient à simple emboîtement garnis de filasse.

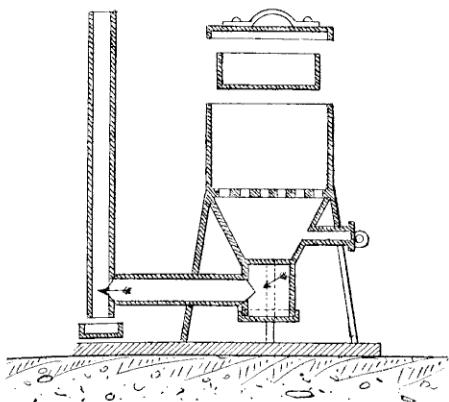


Fig. 8. — Appareil de M. Thilorier.

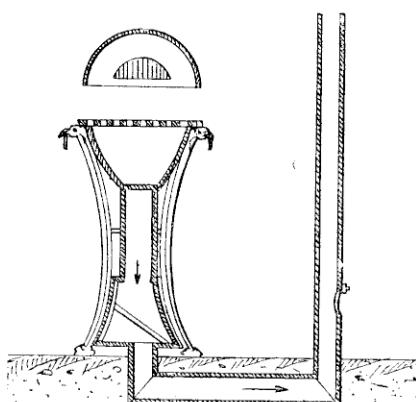


Fig. 9. — Poêle de M. Thilorier.

La ventilation, vers 1800, n'était guère pratiquée qu'en utilisant le mouvement

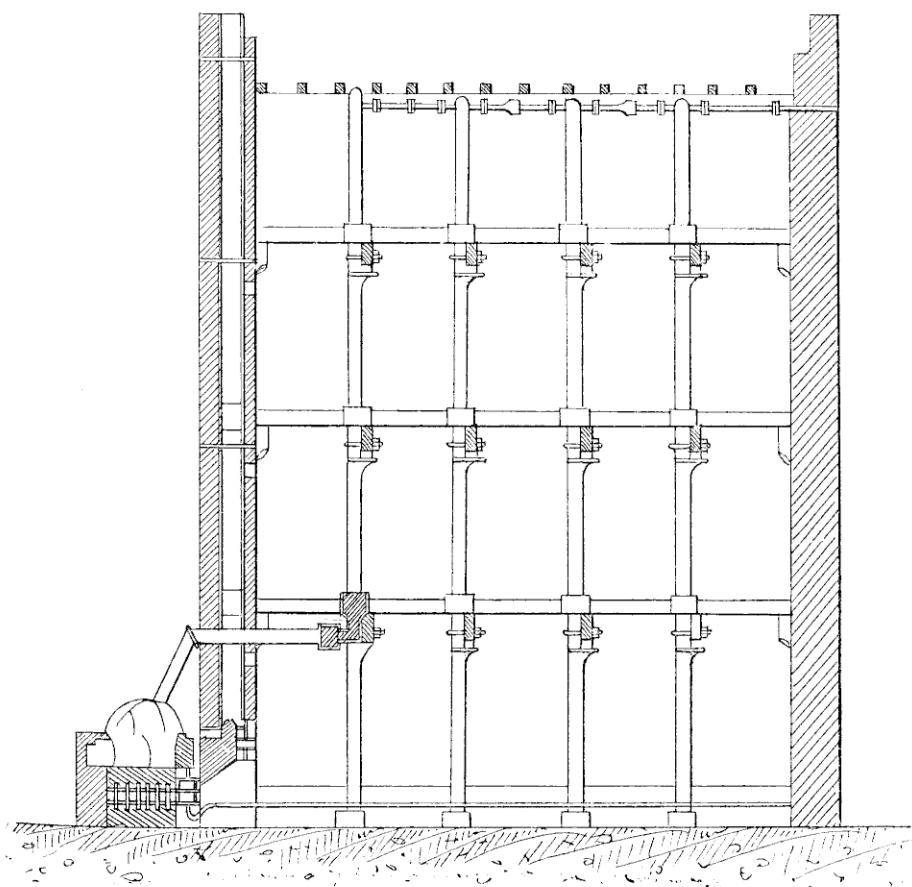


Fig. 10. — Chauffage à la vapeur.

naturel de l'air; aussi se contentait-on simplement de construire des cheminées dans lesquelles on brûlait d'autant plus de combustible que l'on voulait provoquer un plus grand aérage.

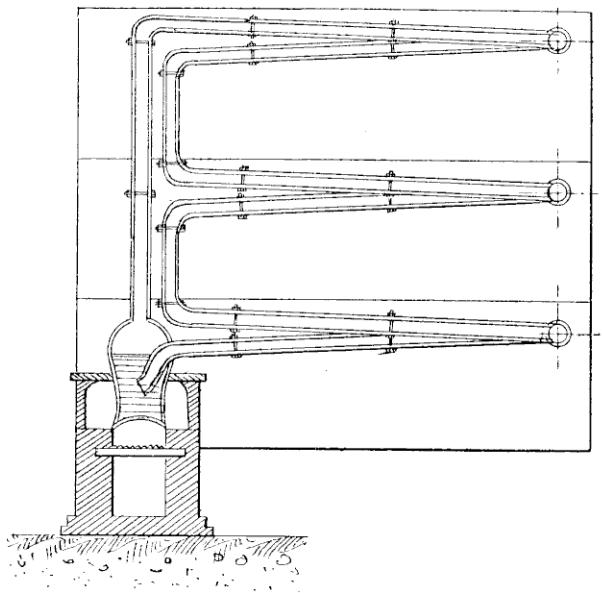


Fig. 41. — Chauffage à la vapeur.

Comme cette disposition avait pour conséquence l'obligation de construire des cheminées quelquefois importantes, pour supprimer ces constructions gênantes on eut l'idée de remplacer par une force mécanique le mouvement naturel de l'air.

L'air du Palais du Luxembourg, vers 1840, était renouvelé à l'aide de quatre ventilateurs à force centrifuge placés au-dessous de la chambre. Chacun d'eux était mû à bras d'homme.

Naturellement, ce mode de ventilation était trop fatigant pour être employé d'une façon continue; aussi Thomas et Laurens, vers 1844, n'hésitèrent-ils pas à employer un mode de ventilateur mécanique, très encouragé depuis par le général Morin et mis encore en pratique de nos jours. Le seul inconvénient des appareils employés à cette époque était leur mauvais rendement et le bruit qu'ils produisaient dans leur rotation rapide.

Il ne nous reste plus, avant d'entreprendre la description des quelques appareils de ce genre que nous avons pu réunir dans notre exposition rétrospective, qu'à dire un mot des poèles mobiles, dont l'invention est beaucoup plus ancienne qu'on ne le croit généralement. Ce fut un chaudronnier de Provins, le sieur Masson fils, qui, en 1771, eut l'idée de ces poèles; il les appela « poèles de tôle pour la table ». On pouvait en effet les placer au milieu d'une table ou sur un

bureau; ils suffisaient à chauffer les pièces peu étendues et qui n'étaient pas munies de cheminées.

Ces poèles consommaient de la braise, ils ne constituaient donc sur les braseros, avec lesquels ils avaient une grande ressemblance, qu'un bien faible progrès.

Ils furent bientôt améliorés par le sieur Bellepaume-Lefèvre, « marchand de fer et artificier de Sa Majesté, établi à l'enseigne du roi Louis XV », qui eut l'ingénieuse idée de les munir de roulettes et de leur adapter des tuyaux bronzés permettant de faire échapper la fumée par les cheminées des appartements.

Nous voyons par là que le dix-neuvième siècle n'a fait que perfectionner des appareils déjà très bien compris, et que les Choubersky et les Salamandres ne sont que la transformation d'appareils depuis longtemps en usage.

Au point de vue artistique, les quelques appareils qui figuraient au Musée centennal nous montrent qu'en dépit des nobles efforts tentés depuis plusieurs années, la poëlerie moderne a encore beaucoup à faire pour reconquérir la place que l'affinité de ses produits avec ceux de la céramique lui doit faire rechercher de nos jours. Avec les ressources si étendues que lui prêtent non seulement les arts plastiques, mais encore les applications variées des émaux de couleur, et la facilité de multiplier les épreuves, il est vraiment incompréhensible qu'un art jadis si florissant ne soit pas encore parvenu à revivre parmi nous.

Les sept poèles que nous avons pu exposer dans notre Musée rétrospectif sont tous des œuvres fort belles, d'un travail d'exécution très soigné, marquant bien nettement les différents styles correspondant aux époques auxquelles ils ont été fabriqués.

Nous allons essayer de les décrire aussi clairement que possible; malheureusement, l'absence de tous renseignements précis sur chacun d'eux, renseignements que nous avons vainement cherchés, rendra nécessairement cette étude imparfaite. Il est facile, d'ailleurs, de s'expliquer pourquoi des recherches de cette nature sont laborieuses et rarement couronnées de succès. Tout d'abord, les poèles, à part de rares exceptions, ne sont pas signés des artistes et des maîtres qui les ont dessinés et exécutés; ensuite, il en a été fait un si grand nombre dans chaque genre, qu'il est bien difficile de pouvoir affirmer que tel ou tel appareil est bien celui dont il est fait mention dans tel ou tel texte ancien. On peut voir en effet que les auteurs que nous avons cités à maintes reprises dans cette étude ne décrivent jamais les appareils auxquels ils font allusion dans leurs écrits, et, lorsqu'il leur arrive de le faire, c'est en des termes si vagues qu'il serait par trop hardi d'en conclure que tel poèle est bien celui dont parle Métra, par exemple, dans les vers que nous avons cités précédemment.

Un des plus curieux spécimens de notre exposition était incontestablement le remarquable poèle en fonte du seizième siècle, qu'avait bien voulu nous con-

fier M. Stéphane Dervillé (voir planche 1, n° 2). Ce poêle, fait d'une seule pièce, cylindrique, repose sur un cercle de fer terminé par trois pieds. L'ensemble en est

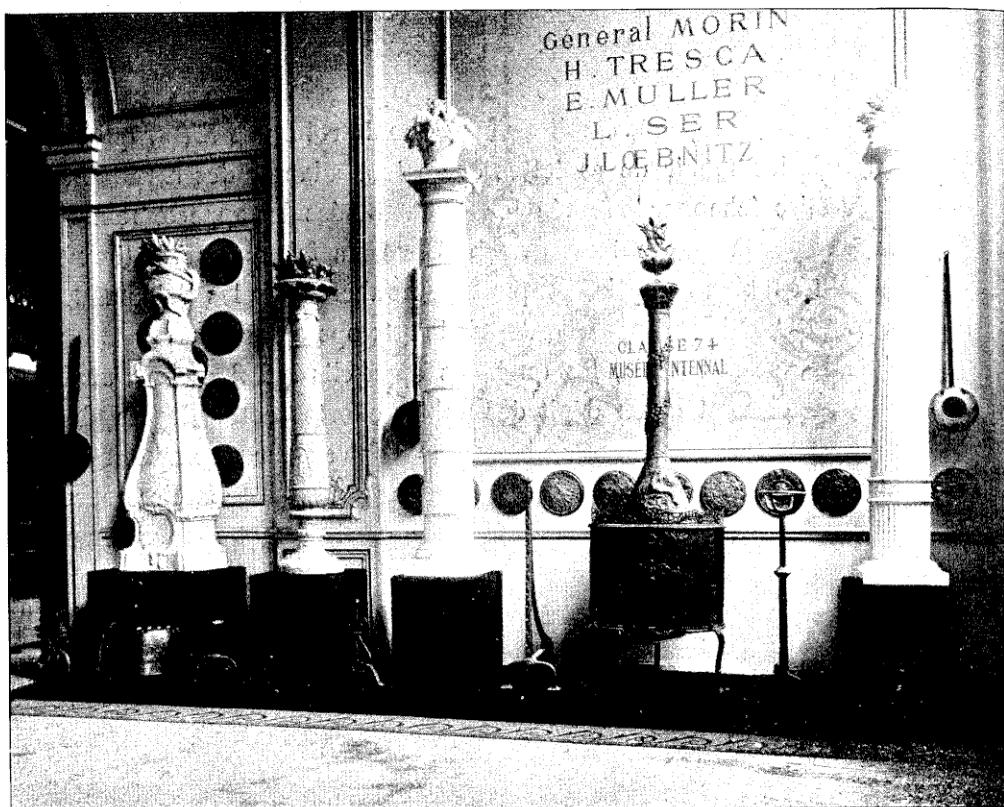


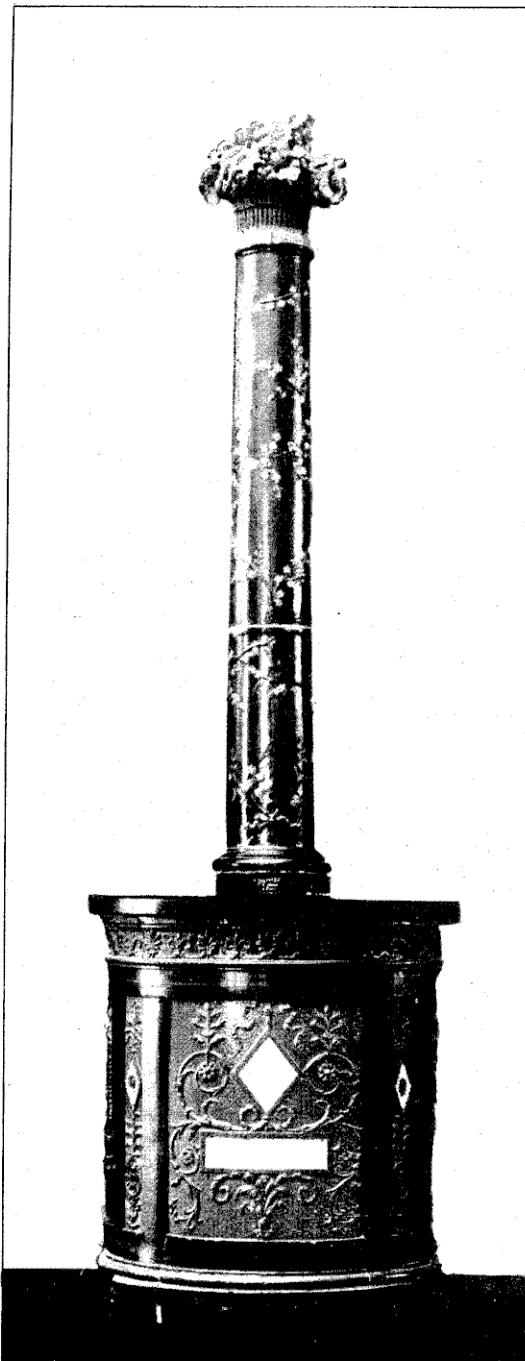
Planche II.

fort simple; la partie inférieure du corps principal, de même que la partie supérieure, est ornée d'une série de petites têtes, merveilleusement fondues, représentant les Amours en vogue sous Louis XIII, qui forment couronnement. Des armes, dans un médaillon ovale, en achèvent la décoration; ce sont deux lions passant, se faisant face, séparés par un arbre, et surmontés d'une couronne comtale. Ce cylindre se termine par une sorte de marmite, également en fonte, et ornée des mêmes têtes d'Amours, dans laquelle arrivait la fumée, qui était ensuite conduite au dehors par un tuyau. Cette seconde partie avait son utilité : elle servait à utiliser la chaleur de la fumée produite par le combustible. On se sert encore aujourd'hui en Allemagne de poèles analogues : il en existe encore un fort curieux dans une modeste auberge de Langenhorn, petit village situé à quelques kilomètres de Hambourg.

M. Henri Huillard, de la maison Huillard et Chennevière, successeurs des

maisons Gustave Roy et Piequefeu réunies, nous avait prêté deux poèles en faïence provenant tous deux de la maison de M. Barbieri, prédécesseur de M. Piequefeu. L'un de ces deux poèles, en faïence de Paris, à fond vert orné de fleurs et de feuilles, est muni d'une colonne terminée par une palmette (planchette III). Il fut fabriqué par M. Fradelizi, beau-père de M. Piequefeu, dont l'usine se trouvait rue Sedaine et rue de la Roquette. Cette usine, qui fut louée en 1850 par M. Fradelizi, appartenait aux frères Borani, élèves et successeurs des frères Trabueci dont le nom est fort connu.

L'autre est l'œuvre d'Ollivier; comme le précédent, il est en faïence de Paris, à damier Pompéi, avec colonne dorique, surmontée d'une palmette, et le socle porte la signature du maître : « Ollivier, faubourg Saint-Antoine. » (*Fig. 12, p. 30.*) Ce même fabricant a construit aussi le curieux poêle représentant « la Bastille » (*fig. 13, p. 30.*). Ce poêle est composé de dix-neuf carreaux, reproduisant en faïence peinte « au naturel » le donjon de la Bastille avec toutes ses tours et ses portes surmontées de statues de saints en relief; au haut de chacune des tours est inscrit le nom sous lequel elle était désignée : Tour de la Comté; — Tour du Trésor; — Tour de la Chappelle; — Tour du Coin; — Tour de la Liberté; — Tour de la Bertaudière; — Tour de la Barinière; en haut, au-dessus de l'entrée principale, l'inscription : « Prise le 14 juillet 1789 »; dans le bas, au-dessus de la



Planchette III.

porte, la marque : « OLLIVIER, faubourg Saint-Antoine, Paris. » (Hauteur : 0^m,90; — longueur : 1^m,33; — largeur : 0^m,74.)

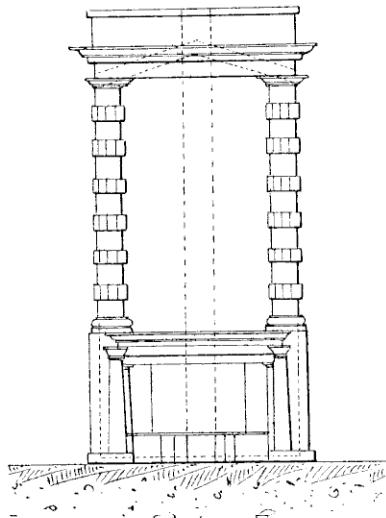


Fig. 12. — Calorifère sabubre de M. Ollivier.

Ce poêle fut offert par Ollivier à la Convention nationale qui le fit établir dans la salle de ses séances alors qu'elle siégeait au Manège ; abandonné depuis longtemps parmi les décombres, il fut recueilli et donné au musée en 1846, par M. Jean Feuchère. — C'est par erreur qu'il est désigné généralement comme étant en poterie vernissée ; c'est une véritable faïence à émail stannifère, peinte « au naturel » ainsi qu'on le disait au siècle dernier.

M. Henry d'Allemagne, dont les merveilleuses collections ont contribué pour une si large part au succès des Expositions rétrospectives, nous avait envoyé un poêle en tôle de fer de l'époque Louis XV. Ce poêle qui, très vraisemblablement, a été fabriqué à Nancy

est entièrement en tôle ; il est porté par trois pieds en fer forgé, garnis à leur extrémité de feuillage repoussé. Ce même motif de décoration se retrouve sur

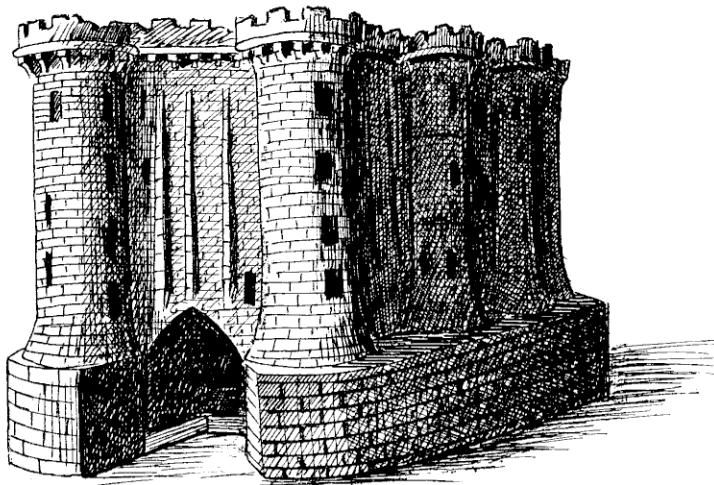


Fig. 13. — Poêle de la Convention, représentant la Bastille, fabriqué par Ollivier. (Hauteur : 0^m,90; longueur : 1^m,33; largeur : 0^m,74.)

la partie ovale formant le corps même du poêle. Une branche de laurier rejoint la galerie supérieure, qui est en tôle de fer découpée à jour. Le foyer ouvert en carré est fermé par une trappe à coulisse ; un bras de levier percé de trous per-

met d'arrêter cette trappe à divers degrés de hauteur et par suite de régler le tirage. Devant le foyer est une sorte de cendrier de forme carrée, terminé

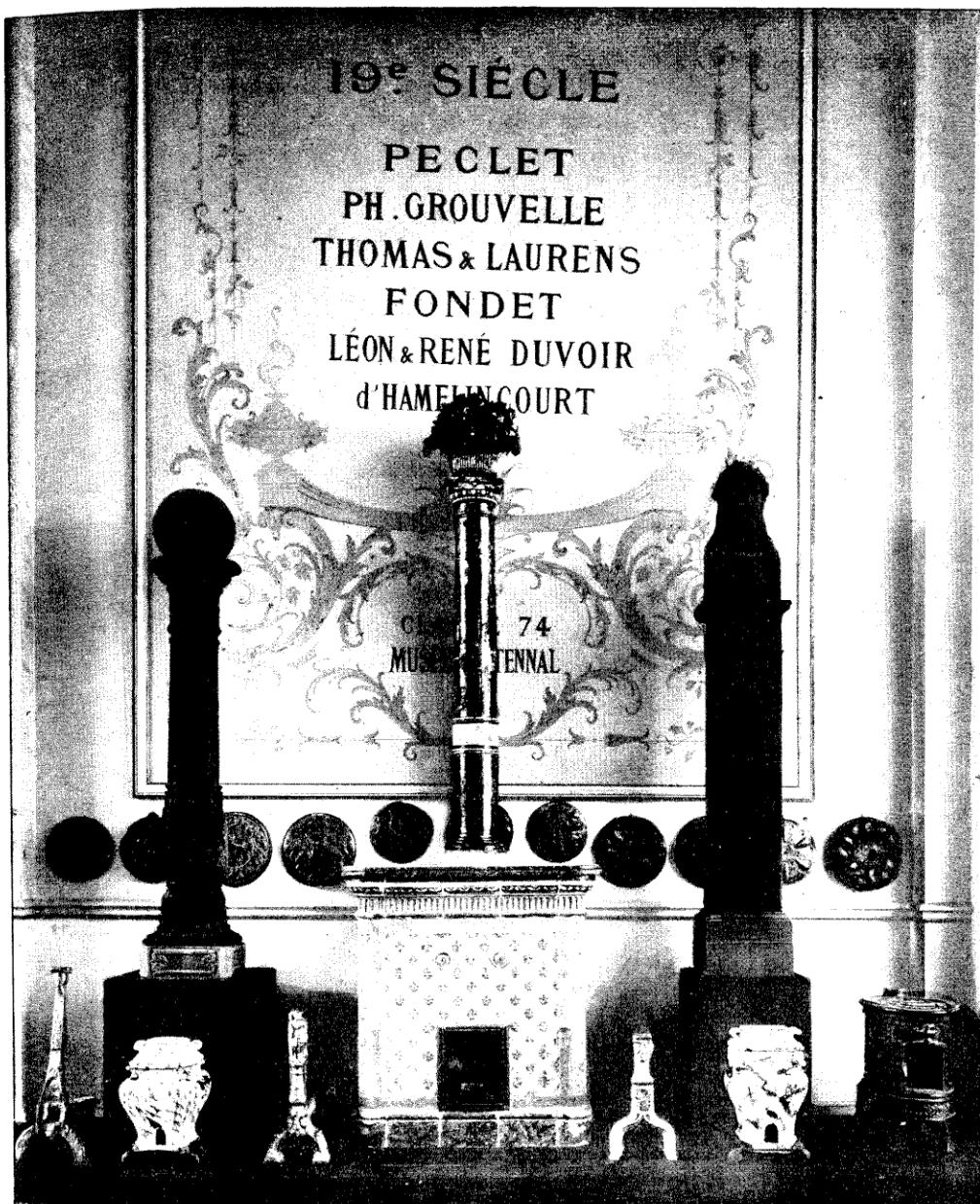


Planche IV.

à sa partie extérieure par une moulure en tôle découpée. La porte du foyer est entourée par un motif en fer repoussé représentant des roses et des marguerites. Le tuyau de fumée est relié au corps du poêle par une sorte d'entonnoir renversé,

décoré d'un animal fantastique, un dragon ailé reposant sur un ornement en forme de rocaille entremêlé de fleurs. La colonne est percée d'un trou aux deux tiers environ de sa hauteur; autour de cette colonne, qui se termine par un chapiteau à fleurs, s'enroule une guirlande de feuillage, de pétunias et de marguerites. Sur le socle, terminant cette décoration, est un vase de forme ronde, à panse ornée de godrons que viennent recouvrir des lambrequins; les anses, de

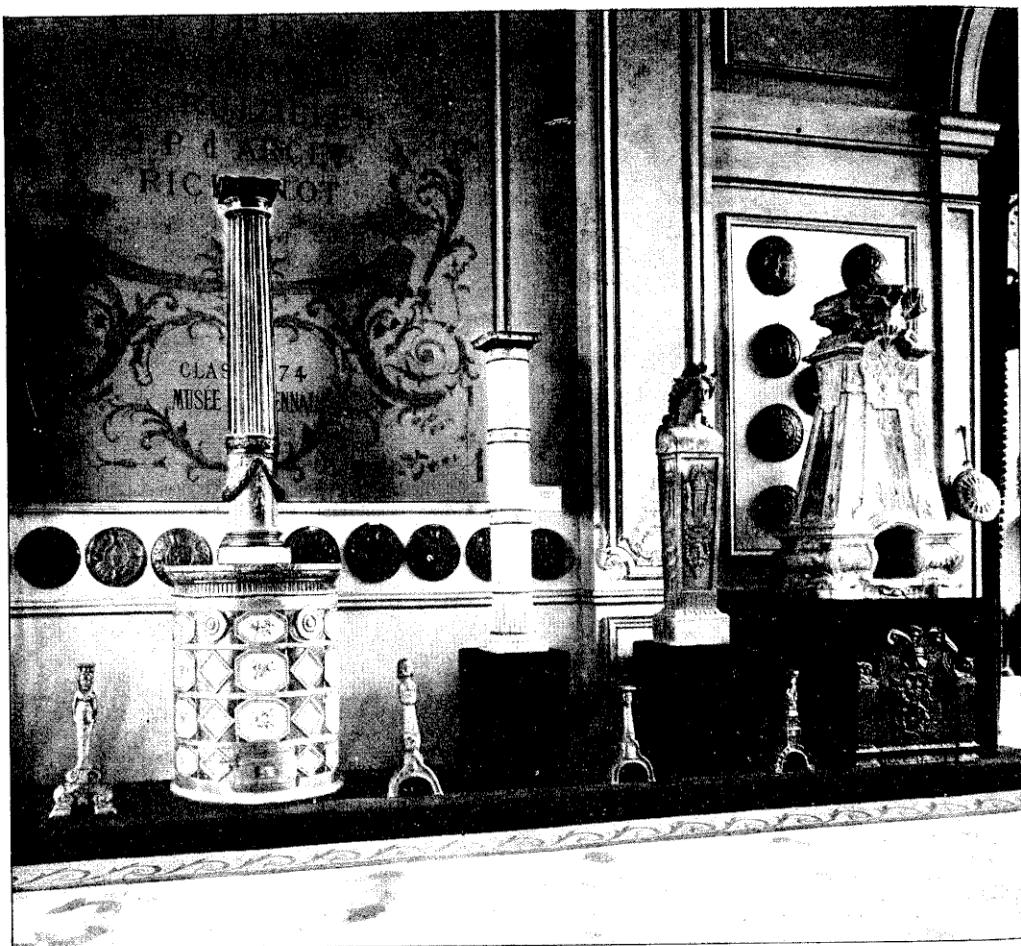
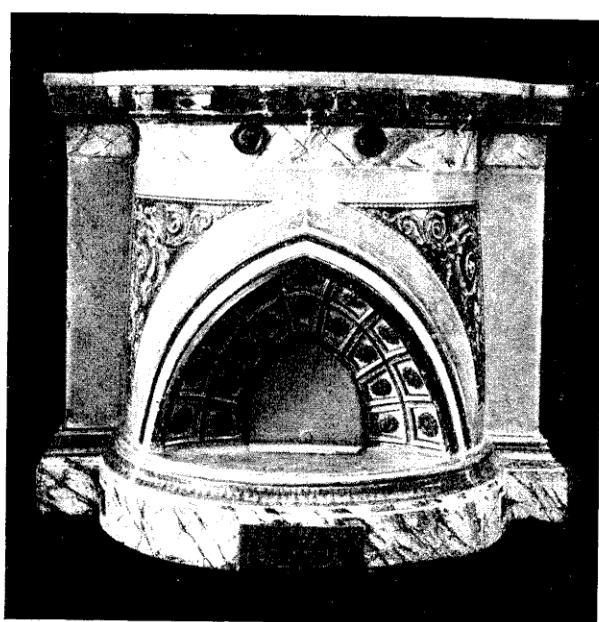


Planche V.

forme tourmentée, sont garnies d'un feuillage léger : dans le vase, un bouquet composé de feuilles d'où se détachent quatre grosses marguerites (voir planche II, n° 8, page 28).

M. Grasset, de Versailles, qui avait bien voulu se charger pour nous de recueillir dans la ville du grand Roi les pièces les plus curieuses possédées par ses clients, nous avait envoyé notamment un poêle applique en faïence, de la maison

Ollivier, en émail polychrome, à ébrasement en ogive, et de forme très originale, propriété de M^{me} Lejeard (planché VI). Ce poêle, dont le dessin figure dans l'Album de la maison Ollivier que nous avait prêté M. Hugo de Bethmann, et que nous avons cité précédemment, est une des pièces les plus curieuses qui soient sorties des ateliers de ce grand maître poëlier.



Planché VI.

M. Jules Lœbnitz nous avait envoyé un poêle dit forme marmite, en faïence jaune, représentant la fabrication de Le Sueur, à Saint-Denis, et deux autres pièces capitales qui méritent une mention toute spéciale. C'est d'abord un remarquable poêle à dessus de marbre, applique, de forme rectangulaire, époque Louis XVI, offrant des tons rompus bleus et roses d'une harmonie charmante. Une colonne intacte, avec sa palmette d'une tonalité agréable, complète ce beau type de fabrication parisienne. Enfin, un poêle hexagonal, dit repos de chaleur, et que la maison Pichenot-Lœbnitz avait exécuté pour l'Exposition de 1855 (planché VII). Cette œuvre capitale occupait dans notre Musée le milieu de notre stand. Le repos de chaleur de M. Lœbnitz se compose de six panneaux décoratifs en faïence, séparés par des colonnes d'ordre corinthien, et exécutés par un peintre renommé, M. Julianne. Ce sont de véritables chefs-d'œuvre représentant la Peinture, la Sculpture, l'Architecture, la Danse, la Poésie et l'Art dramatique; au-dessus de chacun d'eux est un petit médaillon, où sont représentés Polymnie, Pygmalion, Minerve, Terpsichore, Apollon et Melpomène. L'ensemble de cette belle œuvre,

surmontée d'un vase à fleurs de forme élégante, est en faïence bleue décorée de motifs blancs et or, et repose sur un socle imitant le marbre.

Nous mentionnerons en outre une forge volante, en fonte, construite en 1867, et appartenant à M. Hébert Parfait. Puis un appareil qui servait à cuire les pommes de terre dans la cendre : c'est une sorte de boîte rectangulaire en fonte, munie d'un couvercle à charnière, qui était usitée aux siècles derniers dans le nord de la France.

Enfin, avant d'aborder la dernière partie de notre rapport, nous parlerons des bassinoires qui sont les derniers appareils de chauffage qu'il nous reste à examiner.

La bassinoire, ou bassinoelle, que le Dictionnaire de Trévoux définit « ustensile fait de cuivre ou d'argent et destiné à chauffer le lit », est fort ancienne dans

notre mobilier. Il est bien difficile de dire à quelle époque elle remonte exactement; ce que nous savons seulement, c'est qu'au quinzième siècle on la rencontrait dans toutes les maisons de quelque importance. Si nous ouvrons en effet les comptes de l'hôtel des rois de France, nous y voyons que Louis XI possédait « une bassinoelle pour bassiner le lit, acquise de Louis Boutard, poeslier, pour la somme de 30 sols tournois » (1481). Le roi René en possédait une d'airain que l'on retrouva lorsque, en 1471, on dressa l'inventaire du château d'Angers. A la fin du quinzième siècle, elle est si répandue qu'elle intervient dans une foule de récits, et le poète champenois, Pierre Delarivey, dans sa description en vers de la bassinoire, nous apprend

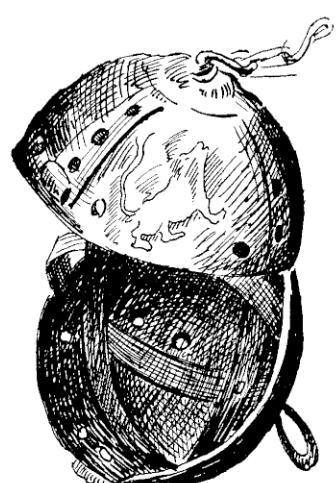


Fig. 14. — Chaufferette ouverte (quinzième siècle).

qu'à cette époque elle ressemblait déjà singulièrement à celle dont on se sert encore de nos jours.

Au seizième siècle, nous voyons apparaître avec Catherine de Médicis, Gabrielle d'Estrées, Louis XIII et Louis XIV, les premières bassinoires d'argent. Celles dont on faisait usage dans les appartements du grand Roi étaient, nous dit un inventaire, « percées à jour de plusieurs fleurs de lys et les armes du Roy au milieu ». Il paraît, d'après le même document, que ce monarque en possédait neuf, pesant ensemble 81 marcs. Mais, en 1697, les bassinoires durent suivre le même chemin que les brasiers d'argent et furent envoyées à la Monnaie, aussi celles que l'on possède encore sont-elles pour la plupart en fer ou en cuivre; toutefois ces échantillons sont assez nombreux pour nous montrer quel luxe était apporté dans la fabrication de ces appareils.

Les bassinoires et les couvercles que nous avaient prêtés M^{me} la Vicomtesse



Planche VII.



Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

de Chezelles, M. Charles de Salverte et M. Edmond Guérin sont de fort belles pièces toutes en cuivre repoussé et ciselé. Elles sont ornées des motifs les plus variés : ce sont des godrons, des fleurs de lys, des armes, des couronnes de fleurs ou de feuillages, des animaux fantastiques, des masques humains, des têtes de femmes ou de satyres, des bustes, parfois même le tableau d'une scène de l'Histoire sainte. Il nous est impossible, dans une étude aussi sommaire, de donner une description de chacune d'elles, mais nous pouvons dire que l'ampleur de leurs formes et de leurs contours, la richesse de composition des motifs qui les décorent, la beauté et la netteté de leurs découpures, et la finesse avec laquelle elles sont repoussées et ciselées en font assurément des pièces dignes de figurer à côté de cette belle bassinoire à manche de corne que possède le Musée de Cluny et que tous les collectionneurs n'ont pas été sans admirer.



Fig. 45. — Bassinoire en cuivre ajouré.

III

Instruments et objets accessoires du chauffage.

Dans le dernier chapitre de ce rapport, nous étudierons successivement les colonnes de poèles et les palmettes, les rétrécissements de cheminée faits de plaques de faïence ou de terre, les pelles et les pincettes, les chenets, crémallères, soufflets, et enfin les plaques de cheminée. Nous avons pu réunir un certain nombre de ces objets, tous du plus haut intérêt et d'une grande valeur artistique.

Nous citerons d'abord la merveilleuse colonne de poèle en fer-blanc découpé et repoussé, du dix-huitième siècle, appartenant à M. François Carnot (voir

planche VIII), l'organisateur de toute la partie centennale de l'Exposition ; de forme carrée à la base, à coins rentrés, les pans en sont ornés de feuilles de laurier ; les côtés en fer-blanc découpé forment une série de petits carrés réguliers ornés d'une fleur : la partie supérieure, ou colonne proprement dite, est ronde : la base est à gorge, le corps même de la colonne également en fer découpé est composé de tigettes séparées les unes des autres par un petit motif décoratif représentant une sorte de lyre surmontée d'une boule. Au sommet, une couronne de feuilles de chêne surmontée d'une bague à décor de frise-porte. C'est la seule pièce de ce genre en métal que possédait notre Musée.

Ce sont ensuite trois colonnes Empire, appartenant à M. Jules Lœbnitz (planche V, page 32) ; ces pièces, fort belles et d'une grande finesse, sont en terre cuite ; toutes trois sont carrées, de formes très simples ; l'une est surmontée d'une tête de Renommée, l'autre d'une tête inspirée de l'antiquité grecque ; des armes, une lyre et des fleurs légères, sculptures charmantes par la finesse de leurs détails et la simplicité de leur composition, en complètent la décoration. La première est du maître Trabueci, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler à propos des poèles ; l'autre a été fabriquée dans les ateliers de la maison Pichenot-Lœbnitz vers 1830. La troisième, de forme plus compliquée, est une élégante colonne avec fût cannelé, à base carrée, et surmontée d'une boule ; elle est ornée d'un feuillage purement conventionnel mais d'un dessin très élégant, qui rend fort belle la décoration de cette œuvre due à Trabueci (planche IV, page 31).

M. Lœbnitz nous avait prêté, en outre, une colonne avec fût cannelé, en faïence blanche ingérable, de Pichenot (1844) ; à sa partie inférieure est une bague, elle se termine par une palmette représentant des flammes. Nous mentionnerons encore deux colonnes, l'une Médicis, en faïence de Paris (dix-huitième siècle), émail blanc, appartenant à M. Minoggio ; l'autre, également en émail de Paris, d'un bleu fort agréable, dite colonne Pompéi, datant de l'Empire ; les palmettes qui les couronnent sont remarquables par la finesse de leur exécution ; deux colonnes de M. Huillard, l'une en faïence polychrome d'une tonalité fort douce, à quatre bagues ornées de marguerites, du commencement du siècle ; l'autre de l'Empire, à fût cannelé et à guirlande (planche II, page 28).

Enfin, nous devons parler tout spécialement des deux pièces remarquables qu'avait envoyées M. Grasset, toutes deux de l'époque Louis XIV. La plus grande est en faïence de Paris, recouverte d'émail blanc marbré de vert, d'une forme impossible à décrire (planche V, page 32) ; l'autre, en faïence de Strasbourg, provient de la fabrique de Hannong, fondée par Charles Hannong et conservée jusqu'en 1780 par ses descendants. La pureté de son style permet d'affirmer qu'elle date du commencement du dix-huitième siècle. Elle porte la marque de fabrique (H) qu'avait adoptée Charles Hannong. Sur la partie inférieure formant socle, un médaillon ovale entouré d'une guirlande de feuilles de chêne ; sur les pans, des

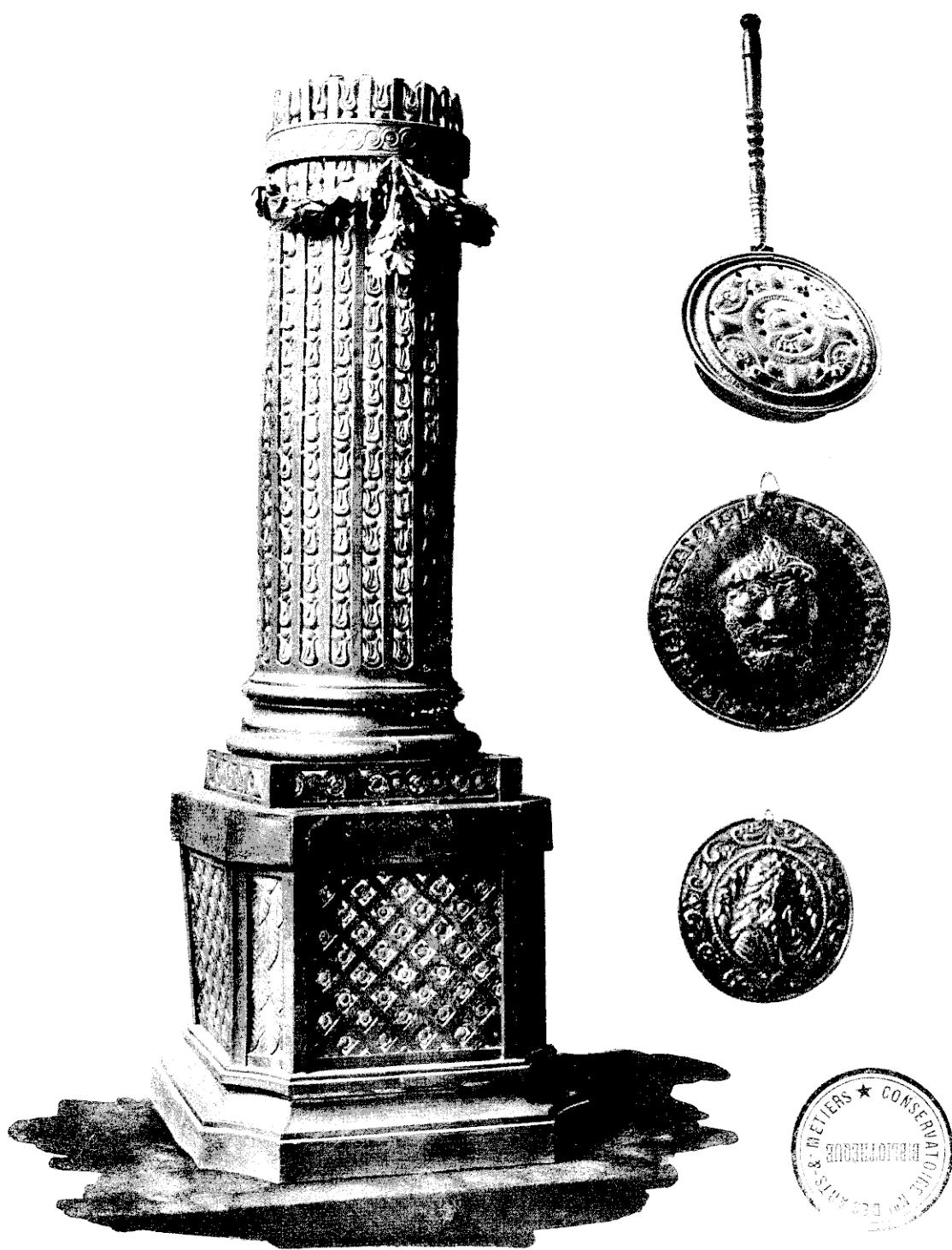


Planche VIII.

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

piastres. Dans la partie principale, une tête du Roi Soleil d'une grande finesse d'exécution. Cette pièce superbe, appartenant à M. Thibaut qui a bien voulu, sur la demande de M. Grasset, s'en dessaisir à notre profit, se termine par un vase entouré de deux serpents et couronné de flammes (planchette II, page 28, n° 1).

Les palmettes, qui étaient le complément de toutes les colonnes de poèles, étaient généralement traitées avec beaucoup de goût et faisaient montre d'une

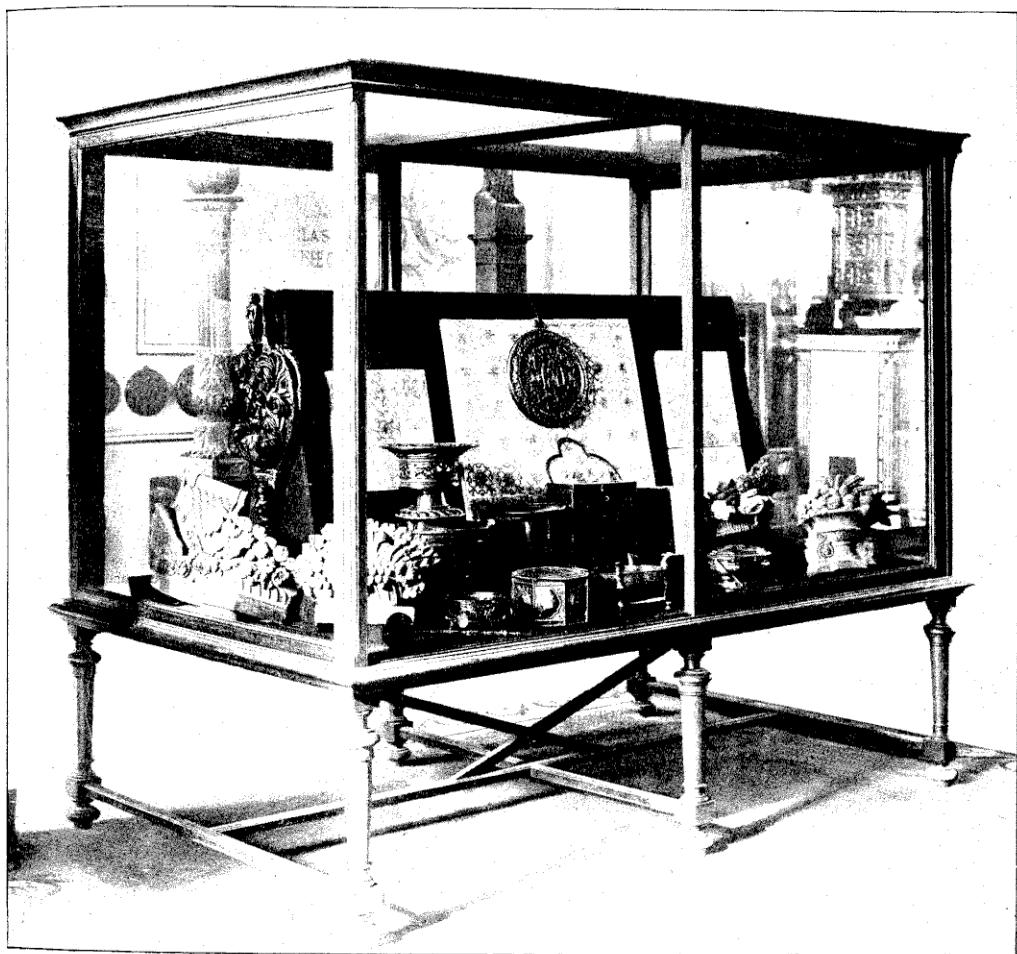


Planche IX.

très grande habileté de la part des artisans ou plutôt des artistes qui les faisaient. Indépendamment de celles qui surmontaient les colonnes de poèles et que j'ai déjà décrites, MM. Loebnitz, Huillard et Grasset, dont nous avons déjà cité les noms, nous en avaient confié quatre en émail polychrome ou en biscuit, et représentant des corbeilles de fleurs et de fruits, datant de la première moitié du siècle (planchette IX). On peut se rendre compte du talent des ouvriers qui pétrissaient

ainsi sans moules des ornements variés à l'infini, suivant leur imagination féconde, car ces amortissements en trophées dont on décorait autrefois les niches des vestibules et des salles à manger se distinguaient tous les uns des autres par la variété de leur composition.

Les plaques de terre ou de faïence, les carreaux, les panneaux de terre cuite, servaient à la décoration des cheminées ou à leur rétréissement, et formaient les parois qui enveloppent le foyer. Dans la plupart des cheminées anciennes, les rétréissements étaient garnis de ces plaques de faïence. Les carreaux servaient à garnir le devant des cheminées et à protéger ainsi le plancher des bûches de bois enflammé qui pouvaient y rouler.

M. Grasset nous avait confié quelques panneaux en carreaux, de revêtements tout à fait remarquables; l'un, notamment, provenant d'une maison de Versailles, ancien hôtel du quartier Saint-Louis, où il formait une partie du foyer, mérite une mention toute spéciale. Il a été retrouvé recouvert d'un carrelage de carreaux ordinaires de pays, que l'on démolissait pour parquerer la pièce. Il est en faïence de Rouen, et provient de la fabrique Masseot Abaquesne, qui fabriquait une grande quantité de ces carreaux vers 1550.

Un autre petit panneau en faïence de Nevers datant de la même époque est également fort beau.

L'encoignure de poêle que nous avait envoyée le même collectionneur est du

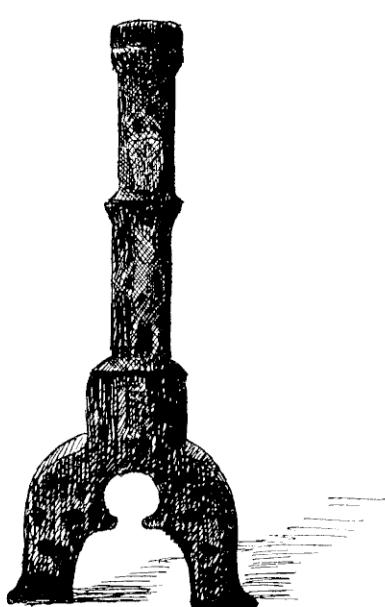


Fig. 16 — Chenet en fer (quinzième siècle).



Fig. 17. — Chenet en fer (quinzième siècle).

dix-huitième siècle, ainsi qu'en témoigne le décor qui est entièrement peint à la

main. M. Grasset l'a rapportée de Strasbourg où elle semble bien avoir été fabriquée.

Les accessoires ordinaires et indispensables des cheminées étaient tout d'abord les chenets.

Les chenets ou chiens de feu sont fort anciens dans notre mobilier. Dès le quatorzième siècle, nous les voyons figurer dans tous les inventaires ou comptes royaux.

Plus anciennement encore, nous les retrouvons sous le nom de Landiers ou Andiers. Le landier, qui date du onzième siècle, n'était pas autre chose qu'un puissant chenet en fer, couché sur des pieds recourbés, souvent fort curieux d'aspect par sa forme. Les énormes bûches faites de troncs d'arbres entiers, que brûlaient nos pères, s'appuyaient de chaque côté de la cheminée sur les tiges horizontales de ces chenets. On les divisait en deux catégories, les landiers de cuisine et les landiers d'appartement.

Devant, le landier se relevait verticalement en une forte tige dont le sommet

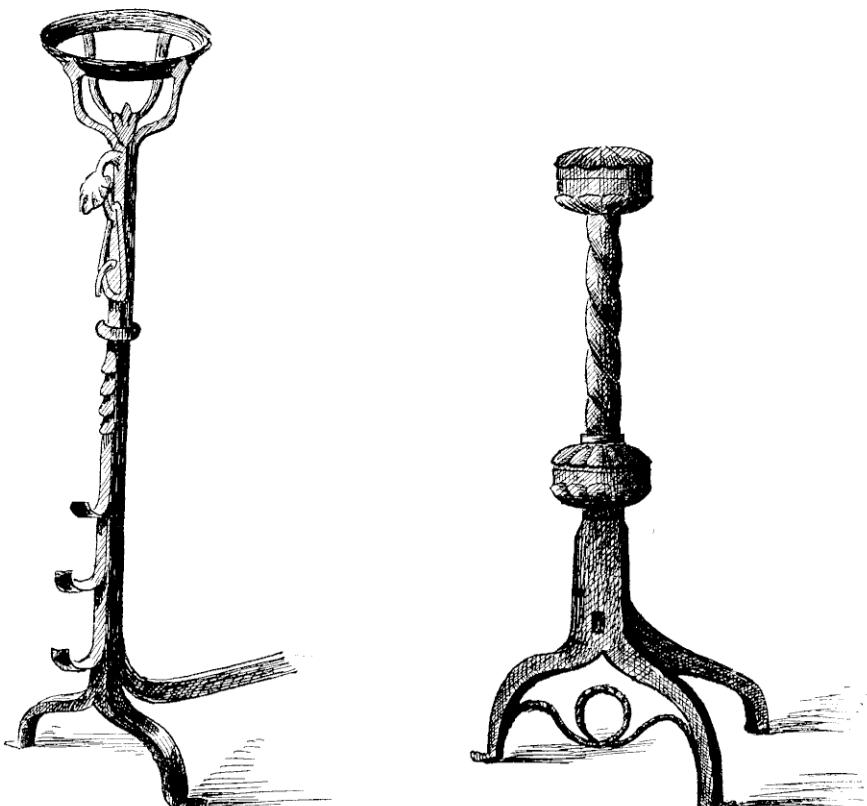


Fig. 18. — Grand chenet à rouelle.

Fig. 19. — Landier à pomme.

se divisait en trois, quatre ou cinq bras reliés par un cercle; c'était la rouelle, sorte de petite cage dans laquelle on plaçait un réchaud demi-sphérique et à jour,

en fer battu. Ce réchaud était destiné à contenir de la braise et à supporter les plats dont la cuisson exigeait des soins particuliers. Ou bien, c'étaient des arabesques, des types de la flore et de la faune gothique, des animaux fabuleux, des masques humains, toute cette suite ornementale si naïve mais pourtant si expressive de l'art du moyen âge.

Entre les deux chenets, au-dessus du foyer, pendait la crêmaillère. C'est elle qui hérite, au moyen âge, du rôle poétique que lui faisaient jouer les anciens. Elle

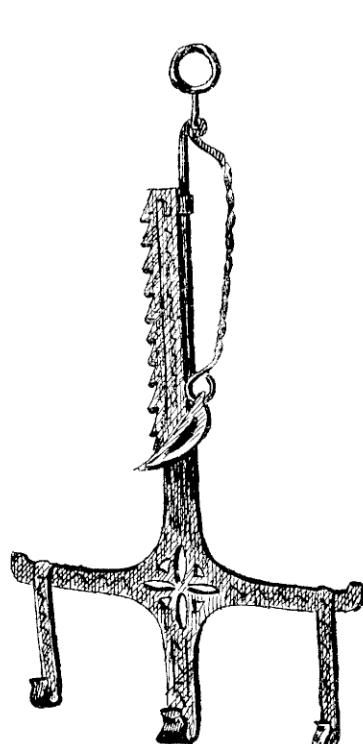


Fig. 20. — Crêmaillère à triple crochet
(quinzième siècle).

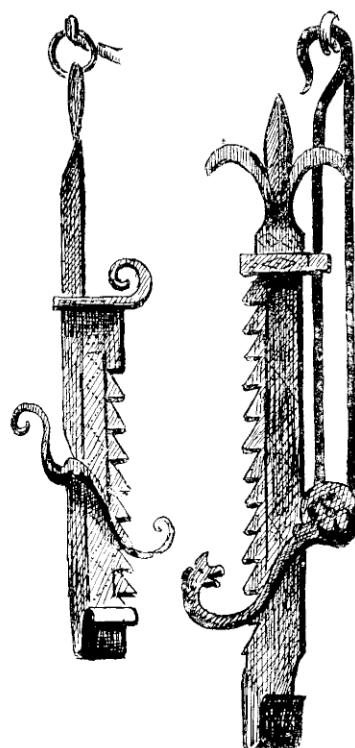


Fig. 21. — Crêmaillère en fer forgé
(quinzième et seizième siècle).

devient en effet, le centre naturel de la famille, et symbolise en quelque sorte le droit de propriété de l'habitation. Ne dit-on pas encore, de nos jours, lorsque l'on prend possession d'un appartement, que l'on y pend la crêmaillère ?

De même que les landiers, la crêmaillère était plus ou moins compliquée, plus ou moins décorée, mais l'ornementation en était toujours commandée par la forme et la disposition générale de l'objet, dont elle ne semblait être qu'un épanouissement tout naturel. Quant au sommet de la lame dentelée, il se terminait généralement en flamme, en trèfle, en fleur de lys, en écusson ou en fer de lance : la rondeille du bouton du crochet formait une fleur ou un chou gothique. Mais, encore une fois, cet utile instrument n'a jamais changé de forme, et, dès le seizième siècle, il avait reçu tous les perfectionnements dont il est susceptible.

Par contre, il n'en fut pas de même de son nom. Nous le trouvons écrit, dans l'inventaire de Gabrielle d'Estrées (1599) par Richelet, « *cremillère* » ; d'autre part, en Picardie, on écrivait « *cramaillère* », et on l'appelle encore aujourd'hui dans le patois local « *cramailli* ».

L'inventaire de Charles V, dressé en 1380, nous apprend que le roi possédait « deux grilz, un trépié et une crameillée ausdites armes ». De son côté, Eustache Deschamps l'appelle « *cramaux* » et ce mot redevient enfin « *cramaillère* » dans l'inventaire de Charles du Ruhion de Laurier dressé à Paris en 1670. Mais revenons aux chenets proprement dits. Depuis l'inventaire de Charles V dans lequel il est fait mention de « deux très beaux chenets de fer ouvréz à fenestraiges et à bestes » jusqu'à la fin du seizième siècle, ils sont généralement en fer forgé, et leur poids qui indiquent plusieurs inventaires de cette époque nous informe qu'ils étaient généralement d'une taille considérable. Le compte des dépenses faites au château du Louvre (1368) parle de « quatre paires de chenets de fer pour les chambres de la Royne, pesant quatre cent cinquante-cinq livres de fer ».

Ce n'est qu'au seizième siècle que le bronze commence à se substituer au fer; au dix-septième siècle, on commence à les dorcer.

Nous avons dit précédemment que les chenets paraissent avoir succédé aux landiers; cependant, les textes anciens nous prouvent que ces deux ustensiles ont existé conjointement. D'ailleurs, les landiers demeurèrent d'un usage courant jusqu'à une époque très récente, et nous les retrouvons encore dans des actes authentiques du dix-septième et même du dix-huitième siècle où ils sont mentionnés à côté des chenets. Nous citerons à ce propos une lettre de D. Carpentier, de 1384, qui semble prouver qu'à cette époque les deux instruments ont été confondus : « Un landier ou chenet, et une grille de fer ».

Nous ajouterons, en terminant, que les chenets se trouvaient aux siècles derniers et se trouvent encore aujourd'hui dans tous les intérieurs. Toutefois, nos cheminées étant de dimensions plus modestes, le chenet a pris une forme plus ramassée. Nous ne pouvons que le regretter, car, en perdant ses dimensions, il a perdu également son caractère, et s'est singulièrement éloigné aussi par sa décoration et par sa forme de l'animal (chien de feu) auquel il doit son nom.

Les landiers étaient représentés à notre Musée centennal par un spécimen fort ancien, en fer forgé et à rouelle, formée de quatre bras, et par un autre à cramaillère permettant de présenter au feu les marmites que l'on y suspendait par les anses. En outre, six beaux chenets également en fer forgé, les plus anciens datant du quinzième siècle, deux ornés de masques humains d'une exécution fort curieuse, figuraient à côté des premiers (planche II, page 28). Il nous est difficile d'en donner une description plus exacte; d'ailleurs, la seule différence qui existe entre ces objets aux différentes époques consiste uniquement dans le degré de

perfectionnement et le caractère du décor qui se ressentent tout naturellement de la période artistique qui les a vus naître.

Le soufflet ou sufflet est un appareil plus ancien encore que les landiers que nous venons de décrire. Le moyen âge et la Renaissance ont connu et se sont servis de soufflets. Cet instrument commode que nous voyons employé dès l'antiquité la plus reculée n'a jamais été abandonné, et les barbares l'ont pris des derniers représentants de la civilisation romaine.

Cependant, cet instrument ne s'appelait pas alors soufflet, on prononçait « buffet » — et ce mot venait évidemment de « bouffer », enfler les joues. — *Bouffare* signifie en italien souffler; en espagnol, *bufar*.

Quoi qu'il en soit, qu'on l'appelle soufflet ou buffet, l'instrument en lui-même ne diffère en aucun point important de ceux dont nous nous servons encore aujourd'hui.

A l'origine, ce fut la bouche qui remplit l'office de soufflet; puis on eut recours à une sorte de tube en bois, en fer ou en cuivre; tel fut le soufflet dont on se servit au moyen âge. Mais dans les maisons bien montées, comme cet exercice était fatigant et présentait en outre l'inconvénient de faire avaler beaucoup de fumée à celui qui soufflait le feu, on avait des serviteurs spéciaux. Les archives du département du Nord (série B, n° 4934) possèdent une lettre de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, datée de 1425, d'après laquelle il accorde une gratification à « Jean Rideau, souffleur de sa cuisine ». Une ordonnance du même Philippe le Bon, sur « le gouvernement de l'hostel de M^{me} la duchesse, sa compagne », datée de 1429, nous apprend que cette princesse avait droit à « deux souffleurs servans à tour, ayant chacun un cheval à livrée, sans allées et venues, c'est assavoir : Hannequin van Verdere et Viart. Lesquels serviront : c'est assavoir : le dit Viart, ès six premiers mois, et le dit Hannequin van Verdere ès six autres mois ensièvans ».

Mais, dès cette époque, le soufflet n'était pas seulement employé dans les cuisines, et le « Livre des mestiers » nous le montre comme l'attirail indispensable de toute bonne cheminée. Le « Journal de la dépense du roi Jean » en Angleterre (1359-1360) cite un payement de 16 deniers « pour un soufflet, pour la chambre du Roy », et les « Comptes des dépenses faites par Charles V au château du Louvre », de 1364 à 1368, mentionnent « l'achat de cinq soufflets neufs pour la chambre de la Royne ».

Pour le décor, l'instrument, qui était d'une forme extrêmement simple, ne l'imposait que bien peu à l'artiste qui pouvait donner ainsi libre cours à son imagination. Le moyen âge et la Renaissance y apportèrent donc chacun leur esthétique.

Les textes anciens nous apprennent sur les soufflets des détails vraiment curieux. Je citerai l'inventaire de Charles V (1380), qui décrit : « Ung soufflet d'or

esmaillé de noir, à une grosse perle, qui fut à Madame Ysabel. — Item, ung soufflet d'argent à deux esmaux des armes de Monseigneur le Dauphin, pesant, à toute sa garnison, deux mares deux onces. — Item, ung petit soufflet d'argent esmaillé de fleurs de lis... » En outre, il faut citer tout spécialement un appareil que nous trouvons décrir dans le même inventaire, et qui semble être le père de nos soufflets actuels; il est défini : « Ung soufflet garni de veluau, à ung donayement, ou mylieu, à cloux de cuivre, à une charnière et virole d'argent. » C'était là évidemment un des premiers soufflets à accordéon dont les forgerons se servaient déjà au commencement du quatorzième siècle. Cependant, il est assez difficile de pouvoir préciser l'époque exacte à laquelle le tube à souffler le feu fut remplacé par le véritable soufflet. C'est vraisemblablement à la fin du quinzième et au commencement du seizième siècle que s'opéra petit à petit cette substitution. Encore est-il bien probable que les deux instruments coexistaient.

Le Louvre et le Musée de Cluny possèdent des soufflets à ailes du seizième siècle, qui viennent à l'appui de ce qui précède, et tous les soufflets fabriqués depuis le dix-septième siècle sont à ailes, reliés par une garniture de peau. C'est de ce type qu'était le merveilleux soufflet de peau d'Espagne monté sur ébène et garni d'argent, attaché au service de la cheminée d'Anne d'Autriche, dont nous parle l'« Histoire amoureuse des Gaules », et que M^{me} d'Olonne fit dérober par Moret, un de ses adorateurs.

Le dix-huitième siècle perfectionne cet appareil : le soufflet est pourvu sur une de ses ailes d'une âme ou petite soupape, lui permettant de prendre par là l'air qu'il insufflait, au lieu de le prendre par son extrémité : c'est cette modification qui lui valut le nom de soufflet à deux vents. On le trouve mentionné sous ce nom dans le livre de Lazare Duvaux : « Vente de M. de Boulogne, et fournitures à M^{me} de Pompadour », qui, en l'espace de cinq années, n'en acheta pas moins de treize. Il est un autre indice de l'abondance des soufflets à cette époque, c'est l'apparition dans les rues des raccommodeurs de soufflets, peints bien souvent par Boucher et par Bouchardon.

Au dix-neuvième siècle, l'usage du soufflet à deux vents était général. On en trouvait à la fois dans les cuisines et dans les salons, dans les chambres et dans les boudoirs. Tous étaient d'un travail soigné, les derniers, cependant, étaient de plus petites dimensions et quelquefois fort ornés.

Nous trouvons dans la « Vie privée de la noblesse féodale », de Viollet-le-Duc, la description d'un de ces soufflets qui nous apprend que ceux qui étaient destinés aux usages courants n'étaient pas exempts de cette richesse de décoration. Viollet-le-Duc, parlant de la visite faite à l'atelier d'Alain le Grand, célèbre forgeron, par un jeune seigneur, la lui fait raconter en ces termes : « Maître Alain, voyant que j'examinais avec attention le soufflet, nous dit : « Vous voyez là un de ces soufflets que j'emploie de préférence à tout autre, pour obtenir un courant d'air égal et con-

tinu. Il se compose de trois cellules, de façon qu'en poussant et en tirant le fond comme le fait l'apprenti, au moyen de soupapes intérieures en peau, l'air est tou-

jours chassé par le tuyau. Je fais presque tous mes outils moi-même, et vous voyez que le conduit en métal du soufflet s'attache à la peau par une tête de bête. Soyez assuré que ce luxe n'est pas inutile : il porte les apprentis à soigner et à respecter les ustensiles dont ils se servent jurement. La petite tête de bête n'ajoute rien à la bonté du soufflet, mais elle le fait durer plus longtemps, parce que les jeunes gens sont naturellement disposés à ménager les objets qui paraissent précieux par le travail ; je me trouve ainsi largement dédommagé de la peine que j'ai prise à mettre de l'art dans un objet vulgaire. »

Si nous n'avions pu exposer dans notre Musée qu'un seul spécimen de soufflet, nous pouvons dire que celui qu'avait bien voulu nous confier M. Abel Couvreux est une œuvre remarquable. C'est un soufflet du seizième siècle, à ailes reliées par une soupape en peau. Ces deux ailes, terminées par deux poignées formées par un Amour et que tient fermées une lanière de cuir, sont également en bois finement sculpté ; le tuyau métallique est relié aux ailes par une tête de Gaulois d'un très grand caractère artistique, et rappelant celle qui se trouve sur le soufflet du seizième

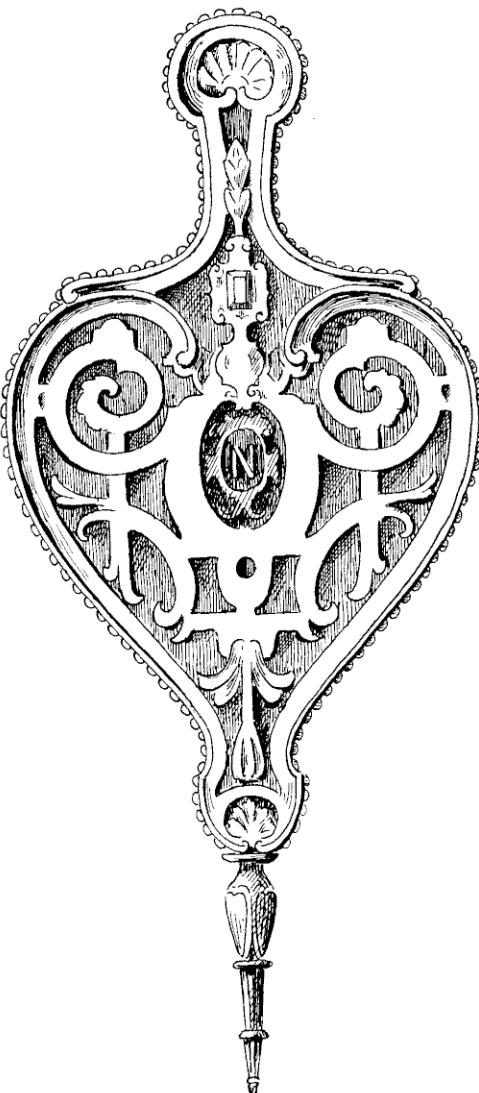


Fig. 22. — Soufflet aux initiales N. III.
Palais de Fontainebleau.

siècle de la collection Sauvageot, que les collectionneurs ne sont pas sans avoir déjà vu. Sur les ailes, un feuillage aux contours gracieux sert de cadre à un petit Hercule.

Les pelles et les pincettes sont également d'un usage fort ancien. Nous les trouvons mentionnées dans le « Livre des Mestiers » d'Etienne Boileau, que nous avons déjà cité. Les premières pelles étaient en bois. Les pelles de fer n'apparaissent que beaucoup plus tard. D'ailleurs, les immenses foyers employés au moyen âge

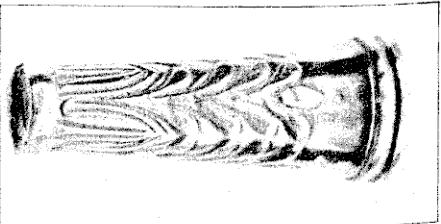
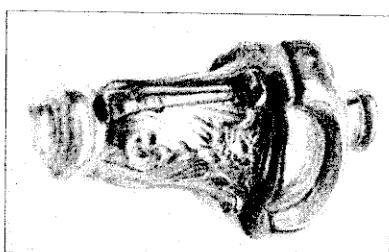
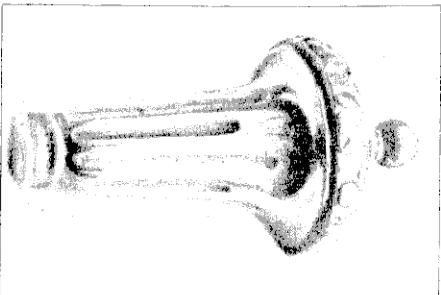
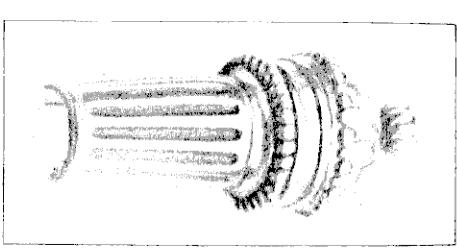
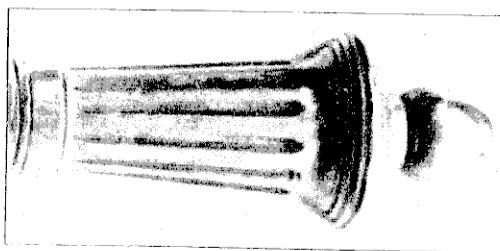
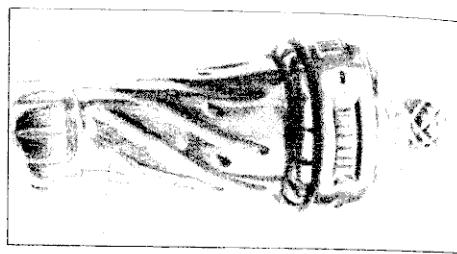
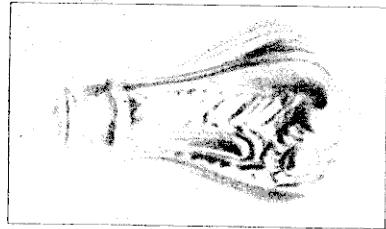


Planche X. — Têtes de pêles appartenant à la Maison Leroy (ancienne Maison d'Anthony).

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ne rendaient pas nécessaire l'emploi de cet instrument destiné à réunir les petits morceaux de braise incandescente. Le premier inventaire qui en mentionne une est celui du château d'Angers (1471) : « Une pelle de fer et ung treffeu. » Mais ce n'est qu'au seizième siècle que l'usage de la pelle de foyer se généralise. Au dix-septième siècle nous la rencontrons dans tous les intérieurs : sa décoration, à cette époque, est même en harmonie avec les chenets; elle devient ainsi l'instrument indispensable de cet ensemble que l'on appela le *feu*. C'est ainsi que, dans l'inventaire du mobilier de la Couronne (état du 20 février 1673), il est fait mention d'une « garniture de feu composée de pelle, pincettes et tenailles garnies de vases d'argent d'où sortent des flammes; — une garniture de feu, composée de pelles, pincettes et tenailles, marquées aux armes du Roy ».

Les pincettes sont d'un usage beaucoup plus moderne. En effet, elles eussent été bien inutiles avec les énormes cheminées de la Renaissance et du moyen âge. Comment aurait-on pu remuer avec cet instrument, que sa construction même rend nécessairement assez fragile, les énormes bûches que l'on brûlait alors. De même que pour les pelles, ce n'est que lorsque les cheminées renoncèrent à leurs dimensions gigantesques que les pincettes remplacèrent les tenailles à feu. C'est vers le milieu du dix-septième siècle que s'opéra cette substitution, mais ce n'est qu'au dix-huitième siècle que l'usage s'en généralisa. Elles complètent à cette époque, avec la pelle, la garniture de cheminée. Mais les pelles et pincettes employées alors étaient encore de dimensions beaucoup plus grandes que celles que nous employons aujourd'hui; elles étaient aussi d'un travail plus soigné, et le luxe de décoration que nous avons signalé dans tous les appareils de chauffage se retrouve dans ceux-ci comme dans tous les autres.

Les pelles et pincettes que M^{me} Desmarests lègue à M^{me} Damours en 1746 sont ciselées et dorées d'or moulu; en 1758, M. de Cusy achète à Lazare Duvaux « un feu à vase doré d'or moulu, garni de ses pelles et pincettes », qu'il ne lui paye pas moins de 136 livres.

Les têtes de pelles et de pincettes prêtées au Musée rétrospectif par la maison Leroy et C^{ie}, et qui datent des dix-septième et dix-huitième siècles, présentaient de fort beaux spécimens de cette époque qui produisit tant de feux d'une délicatesse si charmante et d'un travail si achevé.

Ces jolis boutons en cuivre poli ou même doré, les uns à canaux tors, d'autres molletés et à perles, si finement travaillées, nous montrent bien qu'à cette époque les pelles et les pincettes avaient cessé d'être un vulgaire ustensile de ménage et étaient devenues un instrument de distraction, ainsi que l'écrivait déjà Mercier en 1673, dans son « Traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnêtes gens »; leur forme plus légère et plus soignée, leur parure plus distinguée et d'un travail plus fin avaient aidé à ce changement.

A côté de la pelle d'appartement, il faut mentionner la pelle à braise, petit

récipient à manche court, et parfois à couvercle, qui servait à transporter de la braise incandescente d'un brasero dans un autre, d'où le nom qu'on lui donnait

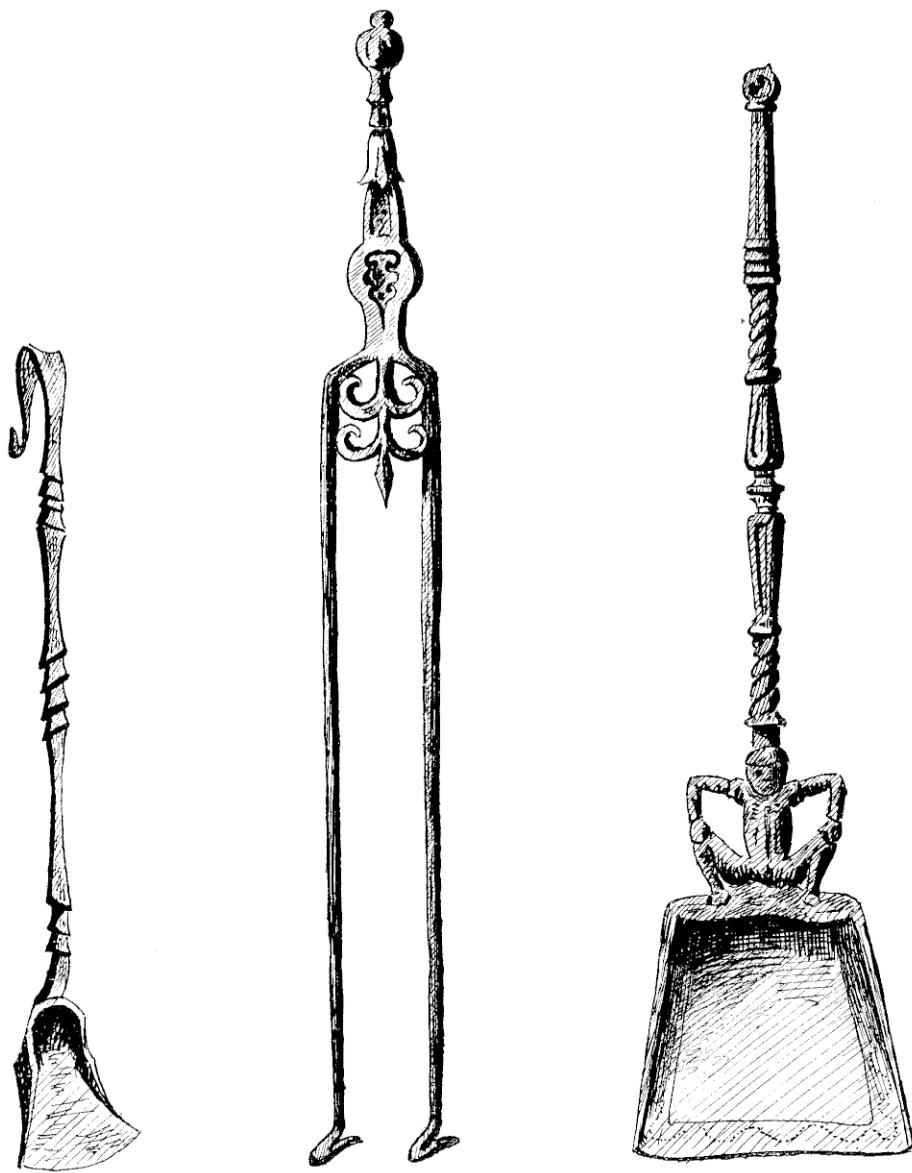


Fig. 23.
Pelle du dix-septième
siècle (Cluny).

Fig. 24.
Pincelettes en cuivre
(seizième siècle).

Fig. 25.
Grande pelle en fer forgé et ciselé
(seizième siècle).

souvent de pelle à brasero. A citer comme un beau spécimen de cette nature la pelle en acier poli que M. Abel Couvreux nous avait prêtée.

Un appareil accessoire du chauffage que l'on trouvait encore à la fin du dernier siècle dans tous les appartements de quelque importance est le couvre-feu, appareil en fer battu, en cuivre ou même tout simplement en terre vernissée,

ayant une forme voûtée, et muni d'une anse ou d'un manche. Le couvre-feu servait à couvrir pendant la nuit le feu dans les cheminées et à empêcher que le vent, en s'y engouffrant, ne projette dans la pièce des morceaux de braise ou de charbon encore allumés. Un seul appareil de ce genre, en cuivre repoussé et poli, à godrons et surmonté d'une tige également en cuivre, terminée par un large bouton servant de manche, prêt de M. Guérin, figurait à notre exposition.

Nous terminerons ce rapport par la description des merveilleuses plaques de cheminées, des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième siècles, que nous avait envoyées M. Eugène Nicora. La plaque de cheminée, ou contre-cœur, est cette partie du foyer située entre les deux jambages de la cheminée; on a donné par assimilation le nom de contre-cœur à la plaque de métal qui en décore généralement le fond.

Ces plaques, ordinairement en fonte de fer, datent de la fin du quinzième siècle. Les premiers comptes royaux qui en font mention sont ceux de 1340, dans lesquels il est dit qu'il a « été fait au château de Saint-Germain, dans la chambre de la Royne, un contre-cœur de fer de fonte, où est figuré un Hercule scellé avec huit grosses pattes ». Les contre-cœurs étaient généralement décorés de chiffres, d'armoiries ou de sujets exécutés en forte saillie. Il nous en reste malheureusement fort peu, car, en 1793, ordre fut donné de détruire tous les contre-cœurs armoriés. Mais quelques possesseurs de ces plaques, comprenant l'intérêt artistique qu'elles présentaient, se contentèrent de les retourner, et, grâce à cette idée ingénieuse, nous en possédons encore de fort beaux spécimens. Dans certaines provinces, notamment dans le Lyonnais, ces plaques étaient désignées sous le nom de Bretagne; il est probable que cette appellation venait de leur lieu d'origine, la Bretagne, et notamment la ville de Villedieu-les-Poëles, qui dépendait autrefois de cette province, a toujours, en effet, fabriqué beaucoup d'ustensiles de fonte. Il nous a paru intéressant de rechercher le prix que coûtaient ces plaques de fonte, dont les plus remarquables furent dessinées et sculptées en bois par Mouzeau, Regnauldin et Caffieri. La note relative aux contre-cœurs de Saint-Germain est ainsi rédigée : « A Prévost et Picard, fondeurs, pour parfait payement du contre-cœur en bronze qu'ils ont fait pour le petit appartement du Roy, 4260 livres. — A Duval, fondeur, pour parfait payement de la somme de 1300 livres, à quoi monte le contre-cœur de bronze qu'il a fait pour la cheminée

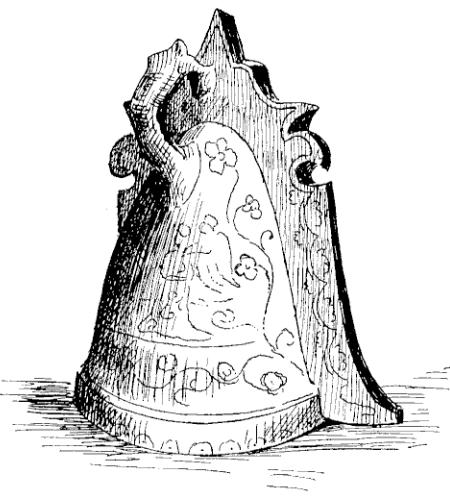


Fig. 26. — Couvre-feu (dix-huitième siècle).

de la chambre du petit appartement du Roy (Comptes des bâtiments de l'année 1669).

Les contre-cœurs appartenant à M. Nicora sont tous dignes d'être mentionnés. C'est d'abord une plaque fort rare, de 1610 : elle est carrée et mesure 0^m,73. L'écu est aux armes de France et surmonté d'une couronne royale. Autour de cet écu, une couronne style Renaissance, et attachée à un mascaron, de la bouche duquel sortent deux cornes d'abondance. Comme supports, deux lions passants armés et lampassés : l'ensemble de cette décoration est surmonté de dais en forme de dômes, avec pendentifs.

Une plaque carrée de 0^m,70, époque Renaissance, de fabrication italienne (seizième siècle). Comme décor, une Minerve, déesse de la Guerre et de la Sagesse, coiffée d'un casque, tenant de la main droite la hache romaine, et de l'autre une branche d'olivier. — Une plaque de 0^m,60 de large sur 0^m,62 de hauteur,

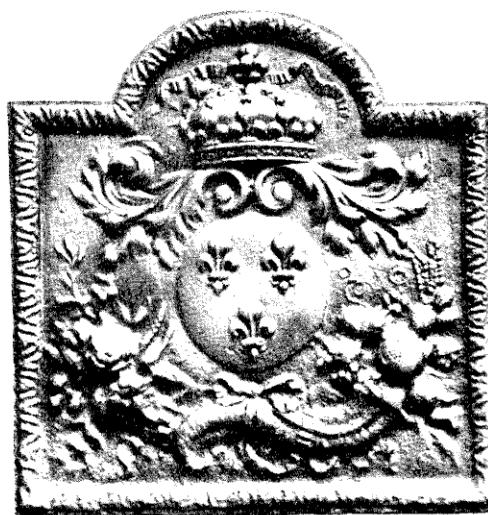


Fig. 27. — Plaque style Louis XIV aux armes de France. Ecu rond, surmonté de la couronne royale et soutenu par deux cornes d'abondance remplies de fleurs et de fruits (1680 environ).

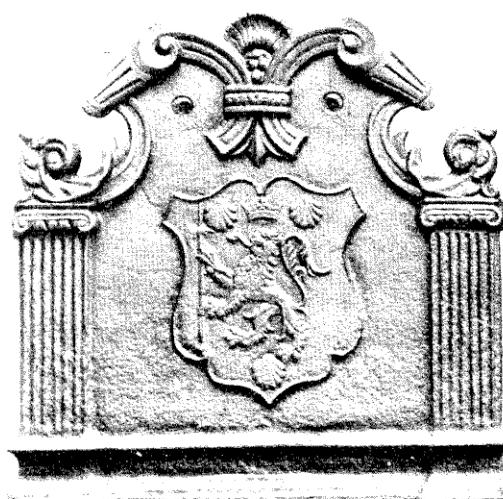


Fig. 28. — Plaque style Louis XIV. Ecusson fantaisiste au lion léopardé et lampassé, couronné et tenant une hache d'armes, accompagné de trois coquilles posées deux en chef et une en pointe. Portique à colonnes doriques.

époque Louis XIV, dite de la Majorité. Au centre est un écu aux armes de France, avec une couronne royale entourée des colliers du Saint-Esprit et de Saint-Michel, le tout surmonté d'un soleil au-dessous duquel flotte un listel portant la devise de Louis XIV : « *Nec pluribus impar.* » Une autre, de 0^m,60 sur 0^m,70 et de la même époque (1677), surmontée de deux dauphins et d'une fleur de lys; au centre est un jet d'eau de chaque côté duquel se tiennent deux femmes drapées à l'antique, et portant un écu aux armes de la Maison de Savoie. La partie supérieure est ornée de deux soleils et d'un cadran d'horloge entouré d'un collier

auquel est suspendu un second écu rond aux armes de la Maison de France, et entouré des colliers du Saint-Esprit et de Saint-Michel. C'est ensuite un contre-cœur Régence, de 0^m,72 sur 0^m,65, avec médaillon surmonté d'une tête à la coquille : le médaillon représente Hercule terrassant le Centaure Nessus dont la massue gît à terre. Deux autres plaques Régence, l'une de 0^m,68 sur 0^m,73, à l'écu rond aux armes de France et à la couronne, l'autre carrée, de 0^m,65, représentant la Fécondité. Puis une suite de cinq belles plaques de l'époque Louis XIV, avec les armes de France et de Navarre, surmontées d'une couronne royale avec les colliers du Saint-Esprit et de Saint-Michel. La date, 1644, est séparée en deux par un L couronné. Une autre, de 1660, mesurant 0^m,60 sur 0^m,67, avec corne d'abondance. Au centre, un serpent représentant le démon, et terminé par une tête d'adolescent, entoure l'arbre du Bien et du Mal. Ève donne la pomme, qu'elle vient de cueillir, à Adam, qui se laisse tenter. Une troisième, aux armes de France, sur

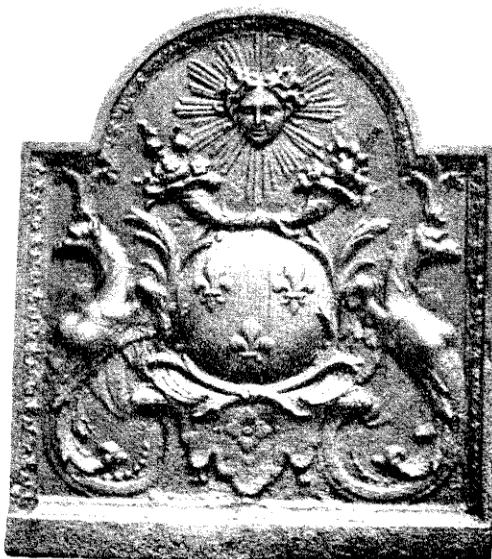


Fig. 29. — Plaque style Louis XIV. Armes de France sur écu rond, surmontées d'un soleil entre deux cornes d'abondance. Supports deux dragons ailés en buste huppés de plumes (1665 environ).



Fig. 30. — Plaque Louis XIV avec cornes d'abondance. — Sujet: *En cueillant la pomme*. — Au centre Satan, sous la figure d'un jeune homme, entoure l'arbre du bien et du mal de son corps de serpent. Ève tentée donne la pomme qu'elle vient de cueillir à Adam, assis à gauche sur un rocher. Arbres et lion du paradis terrestre.

écu rond, surmontées d'un soleil entre deux cornes d'abondance; deux dragons ailés et huppés supportent le médaillon. C'est encore une plaque aux armes de France; l'écu rond surmonté de la couronne royale et reposant sur deux cornes d'abondance, d'où sortent des fleurs et des fruits. Enfin, une plaque dont les contours gracieux représentent un portique à colonnes doriques; le milieu est orné d'un écu rond aux armes fantaisistes, au lion léopardé et lampassé, couronné, et tenant

une hache d'armes, accompagné de trois coquilles posées deux en chef et une en pointe. Toutes ces plaques sont fort curieuses, et peuvent rivaliser avec celles que possèdent nos Musées nationaux ; ne pouvant les admirer comme nous pouvons le faire pour ces dernières, il nous a paru intéressant d'en donner une description aussi exacte que possible ; la tâche nous a d'ailleurs été facilitée par M. Nicora qui a bien voulu nous fournir sur chacune d'elles les renseignements les plus précis.

CONCLUSION

En toutes choses et de tout temps la pratique a devancé le précepte, et les arts utiles sont venus avant la science, disait dans ces derniers temps M. Maurice Lévy, dans un discours prononcé à l'Académie des sciences. Rien n'est plus vrai en ce qui concerne le chauffage, car, si le moyen de se chauffer a existé de tous temps, la science seule a profondément modifié le chauffage dans ses procédés. Ce n'est pas à dire, toutefois, qu'elle nous ait permis d'atteindre des moyens à l'abri de toute critique, car l'hypocauste, dont nous parlions en tête de ce fascicule, valait autant à coup sûr dans son genre, si ce n'est mieux, que certains de nos appareils aujourd'hui en faveur. Cette simple critique veut dire que la science, en matière de chauffage, ne nous a pas encore permis de réaliser tout ce qu'on serait en droit d'attendre d'elle; toutefois, ce que nous pouvons affirmer

au point de vue technique,

c'est qu'elle nous a permis de porter la chaleur à de très grandes distances, d'être maîtres de cette température, de la distribuer pour ainsi dire automatiquement, de découvrir des combustibles jusqu'alors inconnus et, tout récemment encore, de transformer cette grande force qu'est l'électricité, en appareils de chauffage d'une docilité incomparable;

au point de vue économique,

d'utiliser les combustibles les plus pauvres, et par là, d'arriver, par une production à bon marché, à rendre possible l'exportation d'objets fabriqués;

au point de vue social,

de mettre à profit les perfectionnements apportés dans la fabrication, au point d'adapter à la classe pauvre tous nos appareils culinaires ou de chauffage en raison même de la modicité de leurs prix.

Cette dernière considération est bien faite pour nous faire envisager la science avec la plus parfaite admiration, et apprécier toute l'importance des progrès accomplis à la fin de ce siècle.

Le Comité d'Installation,

L. D'ANTHONAY,
Rapporteur.

~~~~~  
SAINT-CLOUD. — IMPRIMERIE BELIN FRÈRES.  
~~~~~